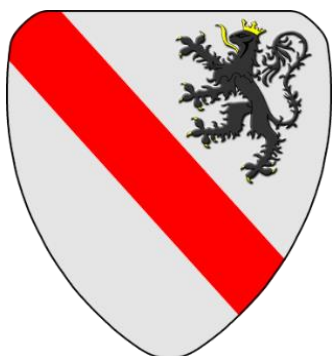


Zone de Police des Trieux (5336) Rapport d'activités 2017



Rapport d'activités 2017 - Sommaire

Editorial

Le mot du Collège de Police 1

Le PLIF

Le Personnel 2

La Logistique et ICT 9

Finances ... et Budget 2017 12

Le Plan Zonal de Sécurité 2014-2019

Evolution de la Criminalité sur la Zone de Police 15

Priorité « Délinquance Urbaine » 17

Priorité « Vols Qualifiés dans les Habitations » 25

Priorité « Sécurité Routière » 30

Radicalisme – Nos activités en 2017 41

PZS 2014-2019 ... Focus sur nos priorités en matière de
fonctionnement interne = Décloisonnement des services
et Normes minimales de fonctionnement 42

Focus

Bien-Être – Plan de Prévention 2017 45

En Route vers 2018 ... 47

Editorial

Le mot du Collège de Police

Une année 2017 tout en contraste ...

L'année 2017 restera gravée dans nos mémoires pour de multiples raisons, mais ce qui aura non sans doute marqué la plupart des esprits est le trop lourd tribut que nous avons payé suite au décès de 3 de nos collègues et amis, toujours en service actif. Nous souhaitons rendre encore hommage à Pascale Nemeghaire, Dario Martella et Jean-Claude Suain, partis beaucoup trop tôt. Où qu'ils reposent, ils ont beaucoup compté pour de nombreux collègues. Le Collège de Police leur est reconnaissant pour le travail qu'ils ont effectué tout au long de leur carrière...

Le contraste de cette année se situe entre ces tristes événements et l'extrême satisfaction de nos Autorités face au travail réalisé cette année encore. Une fois n'est pas coutume. Nous souhaitons mettre en avant dans cet éditorial, le travail remarquable des policiers de terrain, quel que soit leur fonctionnalité.

Le travail paie ...

Chaque semaine une analyse opérationnelle est réalisée sur les faits pour lesquels une présence policière visible peut avoir un effet dissuasif (cambriolages, vols violence, dégradations, incendies volontaires, etc.). La fréquence et la priorité des différentes missions proposées dans le BSD sont adaptées selon cette carte de criminalité pour orienter au mieux les équipes de terrain.

Depuis 2016, on constate une nette tendance à la baisse de ces faits sur notre territoire (4654 faits en 2015, 3802 (-18%) en 2016 et 3536 (-7%) en 2017). Il semblerait que cette baisse soit plus importante que la baisse générale de la criminalité.

Face à cette baisse de la criminalité, le Collège de Police constate que la Zone de Police se développe à sa plus grande satisfaction. Les Bourgmestres ont régulièrement souligné au cours de l'année écoulée l'excellente collaboration qui s'est installée entre la Zone de Police et les services des Administrations Communales. S'il était courant que des citoyens se plaignent auparavant du fonctionnement de la zone, ils tiennent à mettre en avant les échos positifs des citoyens qu'ils rencontrent tant lors de leurs permanences que lors de leurs contacts de terrain. Ils vous félicitent pour les différentes élucidations relayées au travers de la presse, la visibilité, le professionnalisme et l'engagement dont vous faites preuve.

Nous vous invitons à présent à parcourir le présent rapport d'activités lequel détaille l'organisation de la Zone de Police, l'évolution de la criminalité et les activités menées.

Bonne lecture !

Caroline Taquin

Bourgmestre de Courcelles

Présidente du collège de police

Delphine de Lavareille

Chef de Corps de la Zone de

Police des Trieux

Noël Van Kerckhoven

Bourgmestre de Fontaine l'Evêque

Le « P.L.I.F »

Personnel

Répartition du Personnel

Le personnel policier selon le grade au 31.12.2017¹ :

EFFECTIFS – CADRE OPERATIONNEL			
CADRE		Cadre REEL	Cadre ORGANIQUE
OFFICIER	Commissaire divisionnaire	1	1
	Commissaire	5	8
MOYEN	Inspecteur principal	19	27
BASE	Inspecteur	70+2 ²	81
	Agent	1	4
TOTAL		98	121

Le personnel civil selon le grade au 31.12.2017³ :

EFFECTIFS – CALog			
CADRE		Cadre REEL	Cadre ORGANIQUE
Niveau A	Conseiller	3	3
Niveau B	Consultant	4	5
Niveau C	Assistant	8	11
Niveau D	Employé	2+5 ⁴	4
TOTAL		22	23

De manière synthétique en considérant à la fois le cadre policier et civil :

PERSONNEL selon le CADRE ORGANIQUE	144
PERSONNEL selon les normes KUL et minimale CALog	123.6
PERSONNEL présent au 31.12.2017	120

¹ La norme KUL du cadre opérationnel est de 106.6 ; il s'agit de la norme d'effectif minimale devant permettre à notre Zone de Police d'assurer l'ensemble de ses missions au service des citoyens

² Personnel détaché du Fédéral/Local dans notre Zone de Police, sans y être nommé

³ Norme minimale CALog : 17

⁴ Personnel contractuel

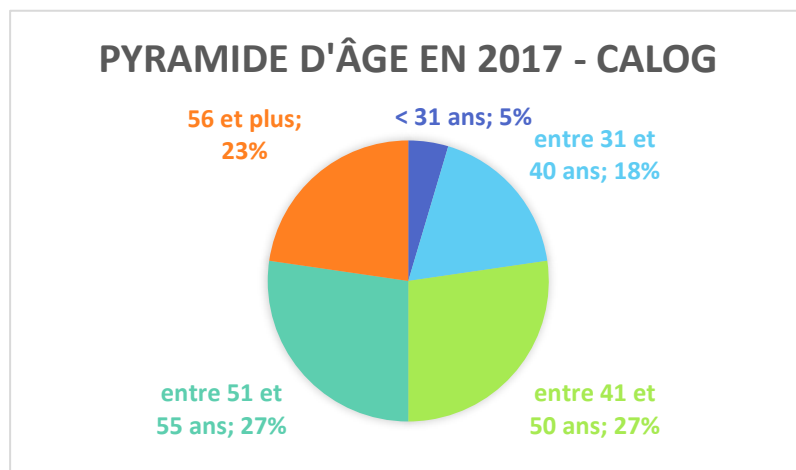
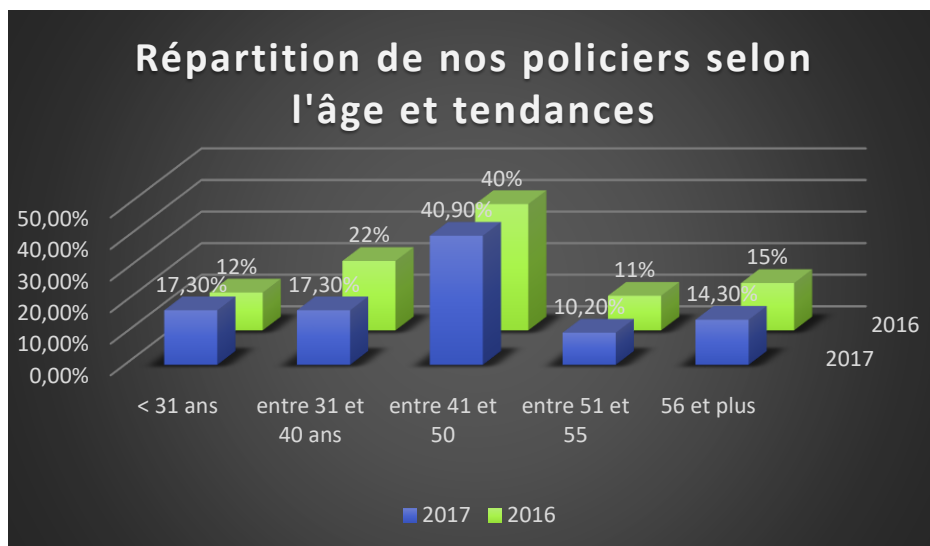
Au vu des tableaux repris ci-avant, nous pouvons dire que le cadre opérationnel de la Zone de Police s'étoffe peu à peu ; en effet, celui-ci compte 3 « unités » supplémentaires par rapport à l'année antérieure avec un total à présent de 98 opérationnels dont 2 détachés structurels. La présence de ces derniers est le résultat d'une dotation complémentaire de la commune de Courcelles octroyée dans le cadre de l'engagement de 2 inspecteurs de quartier en plus.

Quant au cadre à proprement dit et l'âge de nos policiers, nous pouvons remarquer un certain rajeunissement avec notamment les moins de 31 ans qui sont à présent à 17,30% contre 12% l'année précédente !

Mais pas d'inquiétude pour autant en ce qui concerne les anciens. Ils font preuve de

stabilité, du moins au regard des différents pourcentages repris dans le diagramme ci-dessus ! Plus de 40% de l'effectif se trouve dans la quarantaine !

Enfin, la tranche des 56 et plus s'est stabilisée et ce, après une légère augmentation en 2016, conséquemment entre-autre à l'arrêt de la Cour Constitutionnelle de 2014 visant à retarder les départs à la pension anticipée.

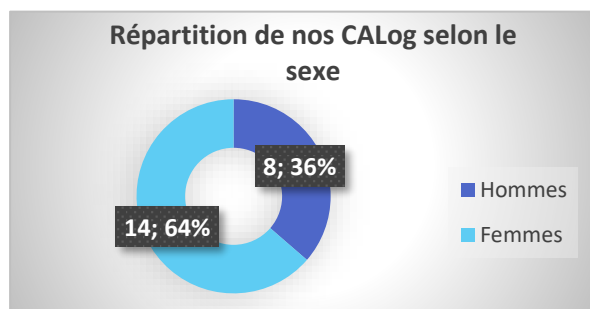


Quant à nos civils, nous allons dire qu'ils ont une certaine expérience !

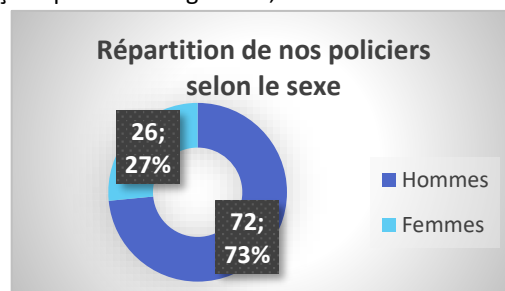
La moitié d'entre eux ont en effet allégrement franchi le cap du demi-siècle ... Que de connaissances et de sagesse à communiquer à leurs plus jeunes collègues !

Pour rappel, leur retraite est fixée en principe à 67 ans. Tandis que le

régime de pension de nos policiers reste pour sa part toujours à déterminer et sera fonction normalement de la pénibilité reconnue au métier !



Quant à la répartition homme/femme en 2017, en voici un aperçu ... peu de changement, ...

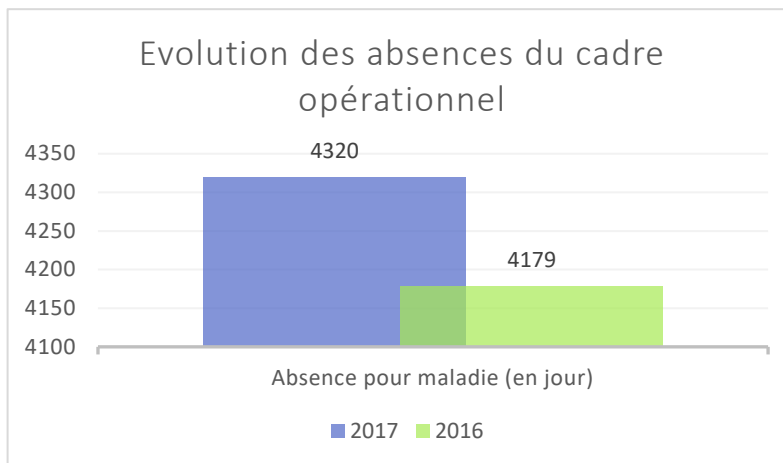


Absentéisme

Le diagramme ci-contre est malheureusement on ne peut plus explicite en la matière.

Pour le cadre opérationnel, l'année 2017 comptabilise 4320 jours de maladie contre 4179 en 2016 soit une progression de 3.4%.

L'absentéisme du cadre civil de son côté reste pour ainsi dire inchangé avec 772 jours de maladie.



Que représentent 4320 jours de maladie ?

Nous pouvons nous faire une idée de la manière suivante :

1 an = 365 jours au cours de laquelle un membre du personnel doit prester 200 jours*, autrement dit 55% de son temps est dédié à son employeur et 45% à des fins privées.

Il faut savoir qu'un membre du personnel qui se trouve en maladie, l'est à la fois vis-à-vis de son employeur mais également dans sa sphère privée ; c'est d'ailleurs ainsi qu'un membre du personnel peut se trouver en maladie le week-end alors qu'en principe il ne travaille pas. Mais ces jours de maladie, si celle-ci est déclarée à l'employeur, seront malgré tout déduits de son quota de jours de maladie et comptabilisés dans le total de 4320 jours.

En prenant l'hypothèse où ses 4320 jours de maladie font suite à des périodes continues de maximum 365 jours par an de maladie, nous pouvons alors dire que cela représente pour une année, 11.8 membres du personnel en moins au niveau du cadre opérationnel !

Précisons que le cas de figure envisagé est la situation la plus « favorable » pour la Zone de Police car dans la réalité, les périodes de maladie s'avèrent la plupart du temps discontinues et tombent davantage durant les jours ouvrables où le personnel est amené à travailler, que lors d'un week-end et donc ce chiffre de 11.8 ETP** s'avère être un **minimum** !

A l'autre extrême, nous pourrions envisager l'hypothèse où les 4320 jours de maladie se concentrent sur les périodes dédiées uniquement à l'employeur, nous n'aurions alors pas 11.8 ETP mais bien 21.6 ETP soit le résultat de la division de 4320 par 200. Il s'agirait cette fois-ci d'un **maximum** aussi peu réaliste que le résultat de l'hypothèse précédente.

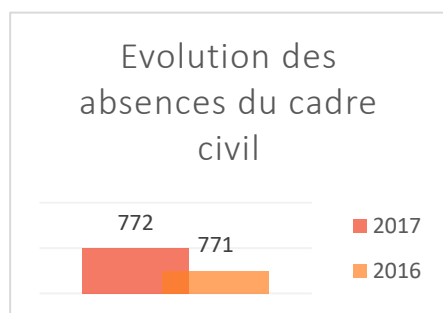
La réalité se situe en fait entre 11.8 ETP et 21.6 ETP et l'estimation la plus réaliste correspond à la valeur moyenne de ces deux extrêmes, **soit 16.7 ETP ...**

... 16.7 policiers qu'il faut déduire de la capacité théoriquement disponible de 98 du cadre opérationnel !

N.B. : Sur les 4320 jours de maladie, y sont également inclus 875 qui font malheureusement suite à des maladies graves de longue durée des collègues. Soit l'équivalent de **2.4 ETP**.

*Il s'agit d'une norme.

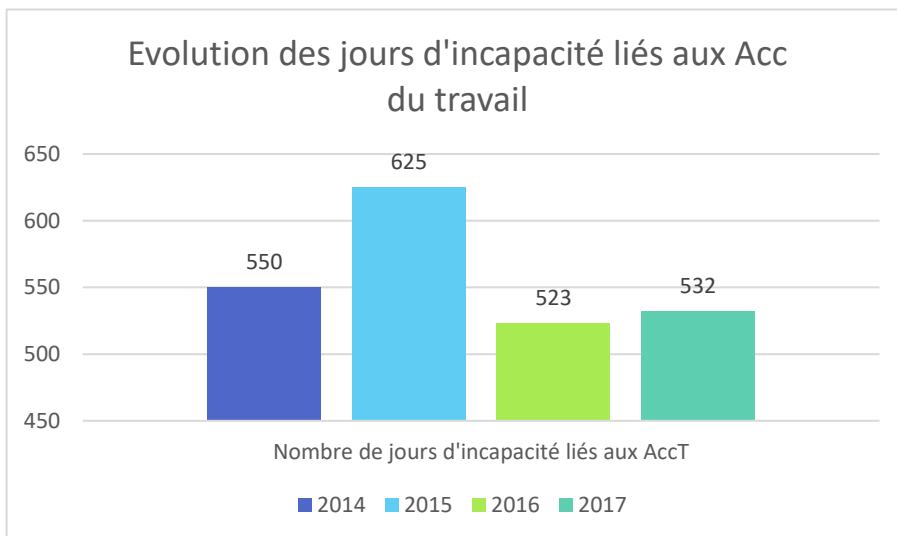
**ETP : Equivalent temps plein



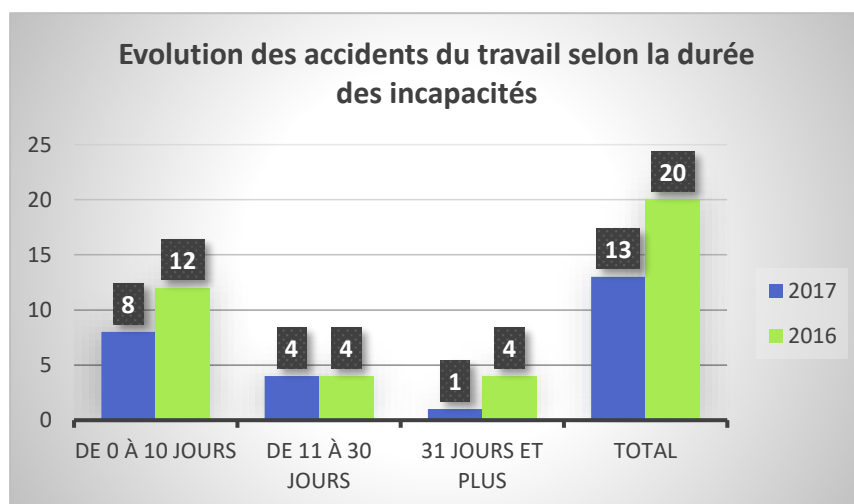
Nous avons donc pour l'ensemble du personnel de la Zone de Police, un total de 5663 jours de maladie en 2017 contre 4950 l'année précédente soit une augmentation moyenne de 14.4%.

En vue de mieux cerner cette problématique, il est un fait que l'analyse de la charge psychosociale réalisée dans le courant du mois de mai 2017 devrait constituer une source d'enseignements en vue de mettre en œuvre des mesures susceptibles, espérons-le, de diminuer l'absentéisme au sein de la Zone de Police.

Passons à présent aux accidents du travail qui représentent pour l'année 2017, un total de 532 jours d'incapacité de travail contre 523 l'année précédente soit une augmentation de 1.7%. Tout en précisant à ce sujet que 408 jours font suite à des accidents qui ont eu lieu en 2016 ! En soi et si l'on peut s'exprimer de cette manière, les accidents du travail de 2017 n'ont « généré » que 124 jours d'incapacité !



A cela, relevons aussi comme nous l'indique le diagramme ci-dessous que le nombre d'accidents est de 20 en 2016 contre 13 en 2017.



Ces différentes considérations nous amènent à dire que la situation tend à s'améliorer et qu'il s'agit probablement aussi des résultats d'une politique de prévention qui porte certainement ses fruits !

Rappelons en effet que chaque accident du travail fait l'objet d'une analyse en vue d'en tirer des enseignements quant à la mise en place de mesures préventives.

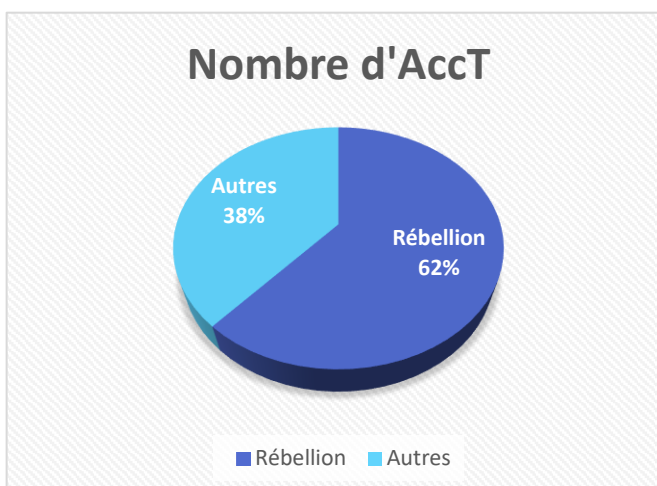
Attirons encore l'attention du lecteur que le nombre d'accidents relevant de la catégorie des « plus de 30 jours d'incapacité » a diminué de 75 % !

Les accidents du travail peuvent avoir des origines diverses mais le constat est malheureusement là !

Nous dénombrons 8 accidents sur 13 qui sont la conséquence de rébellions envers nos policiers soit 62%.

Et ceux-ci ont donné lieu à 104 jours d'incapacité soit 84% du total des jours comptabilisés en 2017 !

Certains parleront des risques du métier mais la Zone de Police ne l'entend pas de cette façon et trouve les agressions sur les policiers tout-à-fait inacceptable et intolérable ! Nous l'avons d'ailleurs dénoncé en son temps à travers un communiqué de presse que nous reprenons ci-dessous.



Violences envers les policiers ... ce que la Zone de Police en dit !

Communiqué de presse du 04/10/17



Plusieurs rébellions envers des policiers de la Zone de Police des Trieux lors d'un week-end, hélas beaucoup trop mouvementé !

Au cours du seul week-end dernier, deux policiers, ont ainsi été sérieusement blessés. Vendredi soir, appelé dans le cadre d'un accident de roulage, le conducteur, seul en cause, s'en est pris violemment aux forces de l'ordre. Résultat, un inspecteur est en incapacité de travail suite à un nez cassé tandis que sa collègue se remet difficilement d'une tentative de strangulation ! Bien que l'auteur des faits ait été relaxé, le dossier est à l'instruction. Le stress-team de la Police Fédérale, pour sa part, va assurer le suivi psychologique des policiers.

Par la suite, dans la nuit de dimanche à lundi, un autre conducteur s'est rendu responsable pour sa part d'une entrave méchante à la circulation en ne voulant pas obtempérer aux injonctions des policiers lancés à sa poursuite ! Pendant plusieurs kilomètres l'intéressé a roulé à des vitesses comprises entre 120 et 200 km/heure pour « semer » les policiers tout en mettant en danger les autres usagers de la route ! L'intéressé a finalement été arrêté et mis à la disposition du magistrat de service.

Même si le nombre de rébellion à dénombrer sur la Zone de Police des Trieux n'évolue guère à la date du 1^{er} octobre 2017 par rapport à 2016, il n'en est pas de même des accidents du travail qui malheureusement en découlent. Ceux-ci ont tout simplement doublé ! Nous dénombrons pour cette année, 8 accidents avec des incapacités de travail de quelques jours voire plusieurs semaines !

Par rapport à ce constat, la Zone de Police des Trieux attire l'attention de tout un chacun, qu'elle considère inacceptable et intolérable, l'atteinte à l'intégrité physique de ses policiers et envisage par ailleurs de se constituer partie civile vis-à-vis des auteurs de tels actes !

La formation du Personnel



Maintien de l'ordre

- Personnel recyclé Hycap (128hrs)
- Un INPP formé commandant adjoint de peloton (97hrs)
- Elaboration d'un ordre (8hrs)

GPI 48

- Recyclage des formateurs (72hrs)
- Un INP formé 'Spécialiste maîtrise de la violence et de la contrainte avec arme à feu' (146hrs)
- Entraînement des policiers

La « FORMATION » du Personnel en 2017 ...

Les objectifs :

- Avoir du personnel formé dans son domaine d'activités
- Répondre efficacement à nos missions
- Satisfaire aux priorités de Plan Zonal de Sécurité
- Maintenir les compétences acquises
- Evoluer en termes de carrière barémique

Les chiffres :

- Un total de 52 membres du personnel du cadre opérationnel et administratif a suivi au minimum une formation durant l'année écoulée
- Cela représente 38 formations dans des domaines de connaissance divers, pour une somme de 1332 heures consacrée et investie à celles-ci soit presque 1 équivalent temps plein !

Plans d'urgence

- Manipulation des radios et passage au supra-dispatching en cas de catastrophe (56hrs)

Techno-prévention

Formation continuée des conseillers (48hrs)

Formations sur de nouvelles formes de criminalité et/ou répondant aux priorités du Plan National/Zonal de Sécurité

- La détection des documents faux et falsifiés
- Les mariages forcés & crimes
- La criminalité sur les réseaux sociaux
- L'exploitation sexuelle en ligne
- La violence intrafamiliale
- Formation inspecteur de quartier (120hrs)

Techniques d'enquête

- Exploitation du logiciel 'Mercure'
- 1 INP formé aux auditions TAM (116hrs)

Formation certifiée CALog

- Utilisation avancée de Word et Excell (26hrs)

Sécurité routière

- Formation 'Radar' ... Ethylomètre

Management

- Gestion de stress
- Process management@police (32hrs)
- Analyse de risque-Ops & Sécurité/Bien-être (32hrs)

Qualité des données dans la Banque de données générale (BNG)

- Diverses formations pour un total de 112hrs

Les mouvements du Personnel

Les Arrivées ...

A travers les différents cycles de mobilité, nous avons accueilli en 2017 ... 7 nouveaux collègues :

- Les inspecteurs Fabian GOELEN (SIPL), Mathieu TERROIR (SIPL), Francis SALAMONE (SIPL), Aurélie MARECHAL (SIPL), Virginie CLOESEN (SAAP)
- L'inspecteur principal Amaury DECROLIER (SIPL)
- Madame Ariane DUSSART (Assistant) au Bureau de la Logistique (Direction des Ressources)

Par ailleurs, notons aussi le recrutement d'une technicienne de surface en la personne de
Madame Mellisson DENAGTERGAEL



Les Départs ...

... 3 collègues sont partis voguer sous d'autres cieux, à savoir :

- L'inspecteur Véronique SCALTEUR du SARC
- Madame Elodie CELLIERE (Assistant) du Bureau du Personnel (Direction des Ressources)
- Monsieur Eric VUERINGS (Assistant) du Bureau de la Logistique (Direction des Ressources)

Les glissements internes ...

Il s'agit en l'occurrence de mutations faisant suite à des appels à candidature en interne ou encore pour des raisons de service ...

Ainsi, les inspecteurs Dorian LAITEM et Vincenzo ROTONDO sont passés du SIPL au SARC, l'inspecteur Loris LENAERTS du SER au SAAP et l'inspecteur principal Eric HENRY du Bureau Judiciaire au SPQ

....

Par ailleurs, l'inspecteur Elodie GYSELINCK et l'inspecteur principal Johann BASTIN ont regagné leur service d'origine, en l'occurrence le SIPL et ce après un détachement temporaire dans un service tiers au sein de la Zone de Police.

... sans oublier, nos 3 collègues et amis, décédés dans le courant de cette année 2017 ... à savoir Pascale Nemeghaire, Dario Martella et Jean-Claude Suain ...

Logistique ... ICT

De nombreuses acquisitions matérielles pour de meilleures conditions de travail !

Avant d'aborder les acquisitions à proprement parler, commençons par un retour sur le budget dévolu aux investissements !

De nombreuses acquisitions ont été inscrites au budget 2017 et ce en vue d'améliorer les conditions de travail du personnel. Si nous en parlons de manière transversale dans le rapport d'activités, il nous semble intéressant de se poser quelque peu.



Le Budget extraordinaire

Le budget 2017, prévoyait un montant de 520.899,89 € d'investissements au service extraordinaire. Notons qu'un montant de 90.349,89 € a été prévu aux dépenses à l'exercice antérieur afin de pallier les éventuelles sous-estimations budgétaires relatives aux travaux de rénovation de la toiture du commissariat de Fontaine l'Evêque. Il s'agit en fait du solde résultant du montant prévu au budget 2016 et du montant réellement engagé par le bon de commande des travaux à effectuer par la société ayant obtenu le marché de travaux.



Un montant de 430.550,00 € était donc réellement prévu en dépenses en 2017.

Sv Extraordinaire	Recettes	Dépenses
Années Antérieures		90.349,89 €
RE. Prélèvement	234.899,89 €	
RE. Investissement	1.000,00 €	
RE. Dettes	285.000,00 €	
DE. Investissement		430.550,00 €
Total	520.899,89 €	520.899,89 €
		0,00 €

Les Voies et Moyens ...

Le tableau ci-dessous définit les voies et moyens du budget extraordinaire de la Zone de Police pour l'année 2017. Cela signifie qu'il définit quels investissements seront réalisés sur fonds propres ou via des emprunts bancaires.



	Montant total	Fonds propres	Emprunts	Amortissement
Mobilier	33.500,00 €		33.500,00 €	5 ans
Véhicules	45.000,00 €	20.000,00 €	25.000,00 €	5 ans
Equipement	20.700,00 €	20.700,00 €		
Bâtiment/infra	114.850,00 €	94.850,00 €	20.000,00 €	10 ans
Informatique	216.500,00 €	10.000,00 €	206.500,00 €	5 ans
	430.550,00 €	145.550,00 €	285.000,00 €	

25.000,00 € → **Honoraires relatif aux plans d'aménagement et d'urbanisme**

Recours à IGRETEC dans le cadre de la suite des travaux de rénovation de la toiture de l'Hôtel de Police de Fontaine l'Evêque. Il s'agit de finaliser le pignon suite à la démolition de la conciergerie ainsi que l'aménagement du parking sécurisé pour les véhicules de police.



60.700,00 € → **Equipement opérationnel**

La plupart de ces achats ont été effectués afin de doter les moniteurs maîtrise de la violence, de matériel permettant de former le personnel opérationnel dans de meilleures conditions. Rappelons que la GPI 48 prévoit que l'ensemble du personnel opérationnel doit suivre 4 séances de formation par an (tir, techniques et tactiques d'intervention, self défense). Actuellement, la zone ne dispose d'aucun matériel. Dans ce cadre, il a été nécessaire d'acquérir :

- ✚ Sac de frappe : entraînement aux techniques de frappe (coussins de frappe, protèges tibias, sprays d'entraînement, blue guns, couteaux d'entraînement, protections main, ...)
- ✚ Acquisition d'une armure autodéfense (Redman) protections d'un individu devant recevoir les frappes enseignées sur les sacs
- ✚ Acquisition d'éléments de protection individuelle (Protecop) dans le cadre de ses missions de la gestion négociée de l'espace public (capacité hypothéquée)
- ✚ Acquisition de matériel opérationnel (lampes, portes sprays, gaines pour armes, ceinturons, brassards police, ...)
- ✚ Acquisition des gilets pare-balles discrets et visibles : remplacement des derniers gilets existants aux normes anglaises et des gilets hors garantie, afin d'uniformiser les systèmes utilisés.
- ✚ Acquisition de matériels divers : lampes de signalisation, podomètres, ralentisseurs de trafic



10.000,00 € → **Machines et matériel d'équipement**

Acquisition d'un appareil photo pour notre Service enquête et recherche dans le cadre de ses missions d'observation et de surveillance



#11643706

- ✚ Acquisition de 9 ventilateurs Dyson (air chaud/froid) pour l'ensemble des hôtels de police
- ✚ Acquisition d'une escabelle pour le local fournitures
- ✚ Acquisition de poubelles PMC pour le tri sélectif

Finances

Budget 2017 ... un budget en accord avec nos ambitions

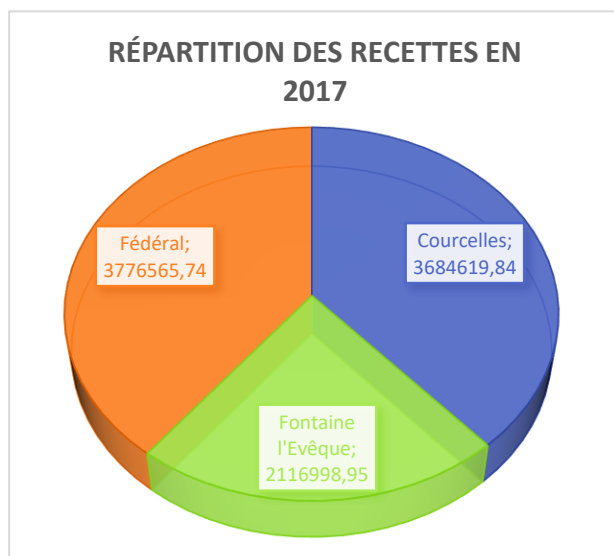
Pourquoi changer une méthodologie qui gagne ? Cette année encore, la Zone de Police a souhaité travailler en parfait accord avec ses partenaires dans le cadre de la réalisation du budget 2017.

Courant du mois de juillet, la Chef de Corps a sollicité l'ensemble de ses directeurs et chefs de service afin qu'ils lui fassent part des besoins matériels à venir. C'est ainsi que recevant l'ensemble des doléances, un travail d'opportunité et de budgétisation a été réalisé.

Afin d'aider les communes à préparer leur budget respectif, la Zone de Police a confirmé les montants estimés des dotations communales dès le mois d'août. Tenant compte de ces chiffres, la Zone de Police a fait en sorte de clôturer son budget à l'équilibre tout en prévoyant quelques investissements.

Les montants ainsi perçus figurent dans le tableau ci-contre.

Entités	Montants
Courcelles	
Dotation communale	3513899,84
Dotation complémentaire	80000
Provision 13ème mois	90720
Sous-total	3684619,84
Fontaine l'Evêque	
Dotation communale	2063718,95
Provision 13ème mois	53280
Sous-total	2116998,95
Subventions fédérales diverses	
Subvention fédérale I	754335,55
Subvention fédérale II	136798,28
Subvention fédérale de base	2675425,65
Subvention fédérale MROP	2056,49
Subvention fédérale complémentaire	197949,77
Sous-total	3766565,74



BUDGET 2017

Montant global : 10.716.576,51€

Les tableaux de bord à projection quinquennale enfin rédigés !

En tant qu'entité consolidée de la ville de Fontaine l'Evêque, la Zone de Police est tenue de travailler en collaboration avec le CRAC⁵ lors de tous ses travaux budgétaires et comptables.

Depuis de nombreuses années, le CRAC sollicitait la rédaction d'un tableau de bord à projection quinquennale. L'objectif de ce tableau de bord est de vérifier la trajectoire budgétaire de la Zone de Police (et de facto, de la ville de Fontaine l'Evêque).



⁵ CRAC : Centre Régional d'Aide aux Communes

Bien qu'approuvés par les services de la tutelle, l'absence d'un tel tableau engendrait la rédaction d'avis défavorable du CRAC par rapport aux budgets précédents.

Comme annoncé dans le plan de gestion rédigé en annexe au budget 2017, la Zone de Police s'est réunie avec le CRAC en date du 21/02/2017 afin d'entamer la démarche. C'est ainsi que le premier tableau de bord de la Zone de Police a été rédigé et approuvé par le Conseil de Police du 12/06/2017.

Le financement de la norme minimale ... un effectif à 100 FTE⁶ pour une norme minimale de fonctionnement fixée à 106 FTE ...



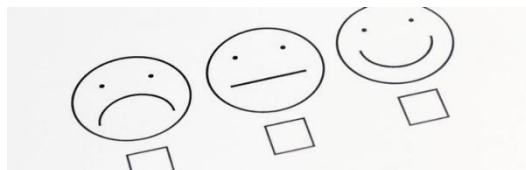
La Zone de Police est en déficit structurel depuis des années. En effet, si la norme KUL a été fixée au moment de la réforme des services de police à 106.6 FTE policiers, la norme minimale de fonctionnement a, quant à elle, été fixée à 106 FTE policiers. Or, l'effectif budgétisé en 2017 est passé de 99 FTE à 100 FTE en 2017. Cette augmentation de cadre a été financée sur fonds propres et n'a pas impacté les montants des dotations communales.

Cet effort de la Zone de Police n'est pas suffisant afin de garantir l'ensemble de nos missions, d'autant plus, depuis que la menace terroriste a frappé à nos portes en 2016. Il nous a fallu poursuivre l'effort entamé et trouver des pistes de solutions afin que notre cadre opérationnel puisse tendre vers la norme minimale.

Cette nécessité tant légale qu'opérationnelle d'atteindre la norme minimale nous a également été rappelée lors de la réunion technique syndicale du 24/01/17 lorsque le SLFP, rejoint par l'ensemble des instances syndicales, a sollicité que les autorités consentissent à faire des efforts afin de financer cette fameuse norme minimale. A défaut d'un financement à hauteur de la norme, ils déposeraient un préavis de grève.

Le collège de police du 08/02/17 a marqué son accord de principe, tout en mandatant la Chef de Corps pour trouver des pistes de solutions raisonnables et acceptables de tous, tenant compte des difficultés budgétaires respectives. Notons que la volonté de la Zone de Police était d'investir toute la capacité dans l'augmentation du cadre du service de proximité afin d'offrir un meilleur service au citoyen.

Grâce à un travail effectué en partenariat, un accord a été trouvé. C'est ainsi que le Collège de Police a marqué son accord lors de sa séance du 25/09/17 pour augmenter le cadre de 3 FTE en 2018 et de 3 FTE supplémentaires en 2019, portant ainsi le cadre à sa norme minimale de fonctionnement. Le financement des recrutements se

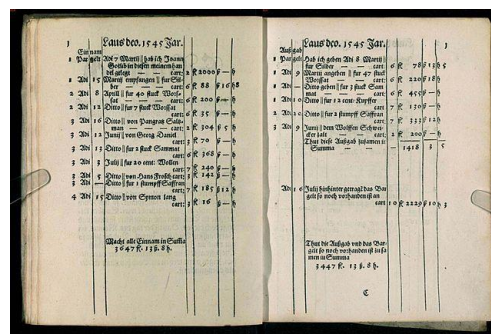


fera au travers des subsides NAPAP⁷ visant à maintenir plus longtemps les membres du cadre opérationnel en activité. L'impact budgétaire sur les communes étant reporté en 2020.

Notons que toute la démarche a été validée par le Conseil de police le 21/12/17 lors du vote du budget 2018.

Le travail comptable ... les comptes 2010, 2011 et 2012 ENFIN approuvés ... un peu d'histoire !

A son arrivée en mai 2014, la Chef de Corps a été confrontée à une situation comptable catastrophique : plus de comptes approuvés par la tutelle depuis 2008. Le Collège de Police n'a naturellement pas attendu son arrivée pour prendre le taureau par les cornes, il a désigné un nouveau Comptable Spécial faisant fonction fin 2012, Mr Jean-Marc BOUDRY, suite au départ à la pension de son prédécesseur. Devant l'ampleur de la tâche, il a sollicité le recrutement d'un comptable à temps plein. C'est ainsi que Mr Joël FONTAINE a pris ses fonctions mi-2013.



⁶ FTE : Full Time Equivalent (Equivalent Temps Plein en français – ETP)

⁷ NAPAP : Non Activité Préalable à la Pension

Suite à une réunion avec la tutelle des services du Gouverneur courant 2014, il a été décidé de travailler de manière séquentielle et de commencer le travail par le vote de nouveaux comptes 2009, en tenant compte de l'ensemble des remarques que le service avait rédigées depuis la création de la Zone de Police en 2001.

Mais avant de commencer le travail comptable, il a fallu mettre en ordre tout le service extraordinaire de 2002 à 2013 au travers d'une modification budgétaire qui a été faite en 2014.

Les comptes 2009 ont ainsi été approuvés par le Conseil de Police courant 2015 et par le Gouverneur de Province par expiration du délai des 200 jours.

Début 2016, le travail a recommencé afin de préparer les comptes 2010, 2011 et 2012. Il a fallu réécrire toute la comptabilité de la zone, ligne par ligne. Le travail fut titanesque ... mais nous avons eu le plaisir, après quelques péripéties, de recevoir fin 2017, l'arrêté d'approbation de ces comptes rédigé par les services du Gouverneur. Nous pouvons enfin commencer le travail de 2013.



...*Merci*

S'il est interpellant de voir qu'une Zone de Police a pu perdurer avec une situation comptable problématique, la Zone de Police tient à remercier Mr Joël Fontaine et Mr Jean-Marc Boudry pour l'ensemble du travail réalisé. Nous allons enfin pouvoir nous assurer des bons fondements financiers de la zone.

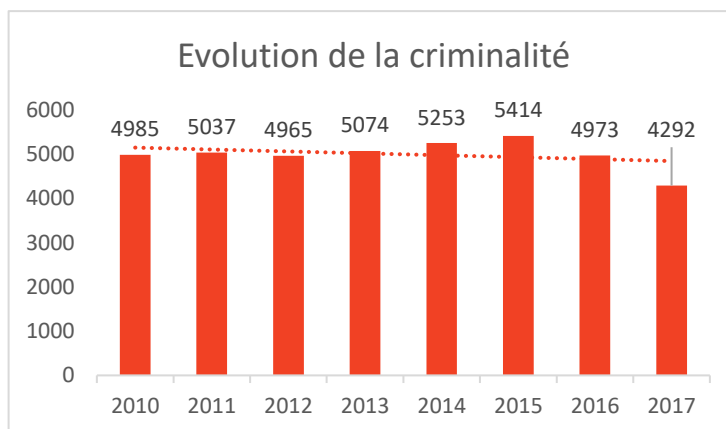


Plan Zonal de Sécurité 2014 – 2019

Evolution de la Criminalité sur la Zone de Police

Pour la seconde année consécutive, le dernier baromètre de la criminalité⁸ semble indiquer une diminution de la criminalité générale pour la Zone de Police avec 4292 faits enregistrés en 2017 contre 4973 l'année précédente soit une diminution de l'ordre 13.7%.

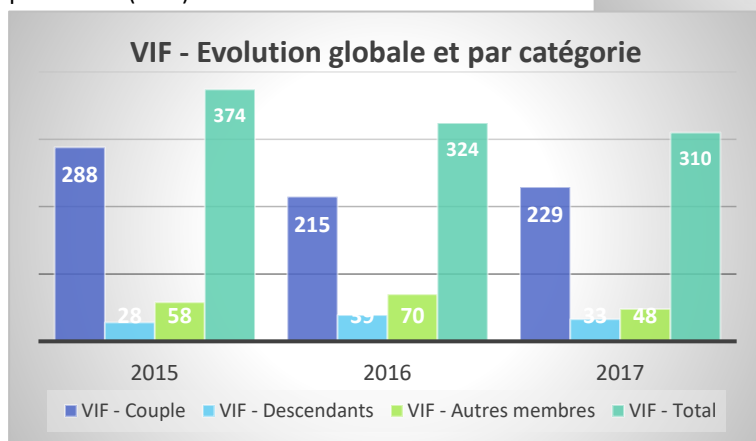
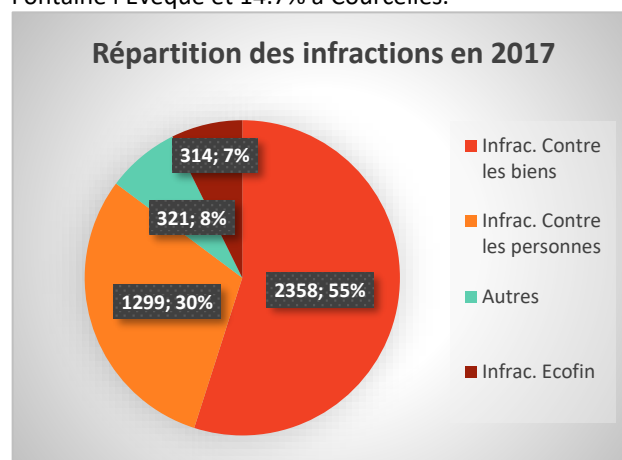
Gardons toutefois à l'esprit que l'encodage des procès-verbaux 2017 n'étant pas terminé, cette diminution s'avérera en définitive moindre et plutôt de l'ordre de 10.0% ce qui en soit restera bien évidemment un excellent résultat ! Une tendance nettement à la baisse comme le montre le diagramme ci-dessus. Les deux entités de la Zone de Police sont concernées par cette régression de la criminalité avec respectivement des diminutions de l'ordre de 11.8% à Fontaine l'Evêque et 14.7% à Courcelles.



La répartition des faits par entité n'évolue guère et se trouve toujours dans un rapport de +/- 1/3 et 2/3.

La répartition des faits reprise dans le graphique ci-contre indique que les infractions contre les biens avec 55% est la catégorie de délits la plus représentée suivie des infractions contre les personnes (30%).

Les deux entités de la Zone de Police sont concernées par cette régression de la criminalité avec respectivement des diminutions de l'ordre de 11.8% à Fontaine l'Evêque et 14.7% à Courcelles.



A ce propos, nous relevons en 2017 dans son ensemble une légère diminution de la problématique liée aux violences intrafamiliales (VIF) avec 310 faits enregistrés contre 324 en 2016⁹. Les violences dans le couple restent toujours d'actualité et le phénomène est même à nouveau à la hausse avec 229 faits en 2017 soit une augmentation de +/-7% par rapport à 2016 !

⁸ Baromètre de criminalité 2015-2018 (date de clôture : 20/03/2018)

⁹ Chiffres qui sont à relativiser car des faits ne sont pas portés à la connaissance de nos services !

La diminution de la criminalité de manière générale se répercute dans les différentes catégories de délits.

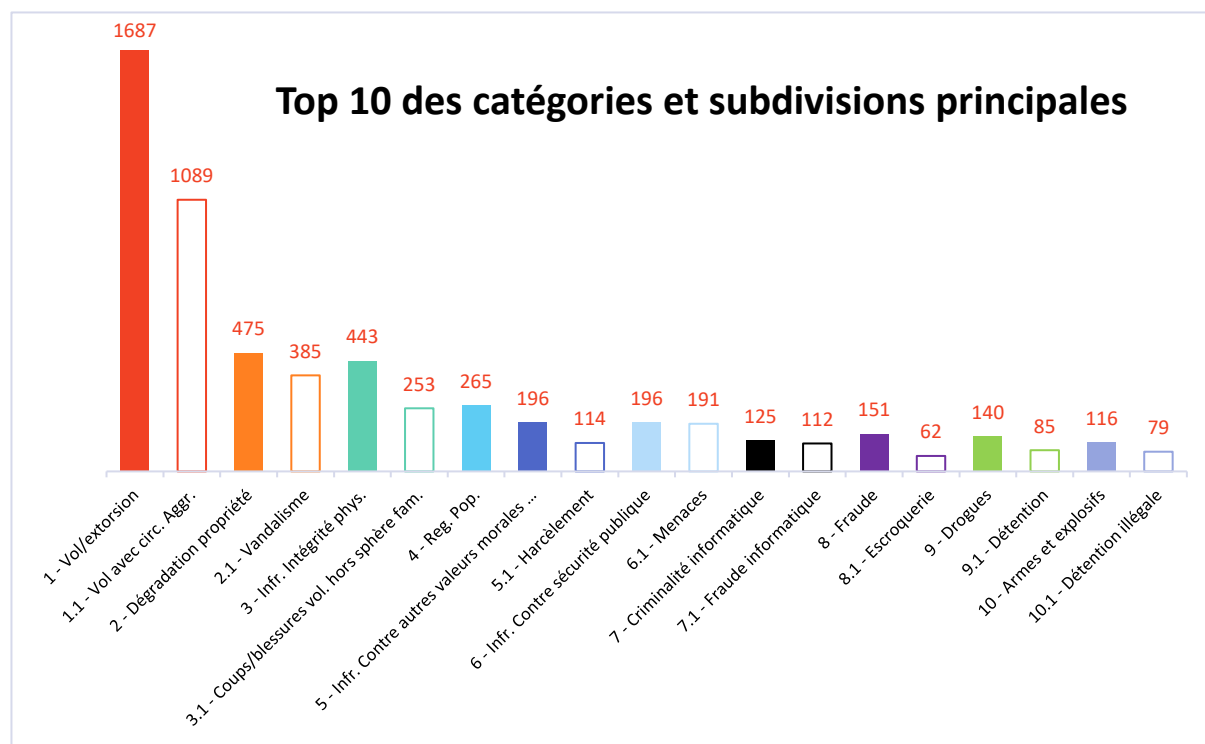
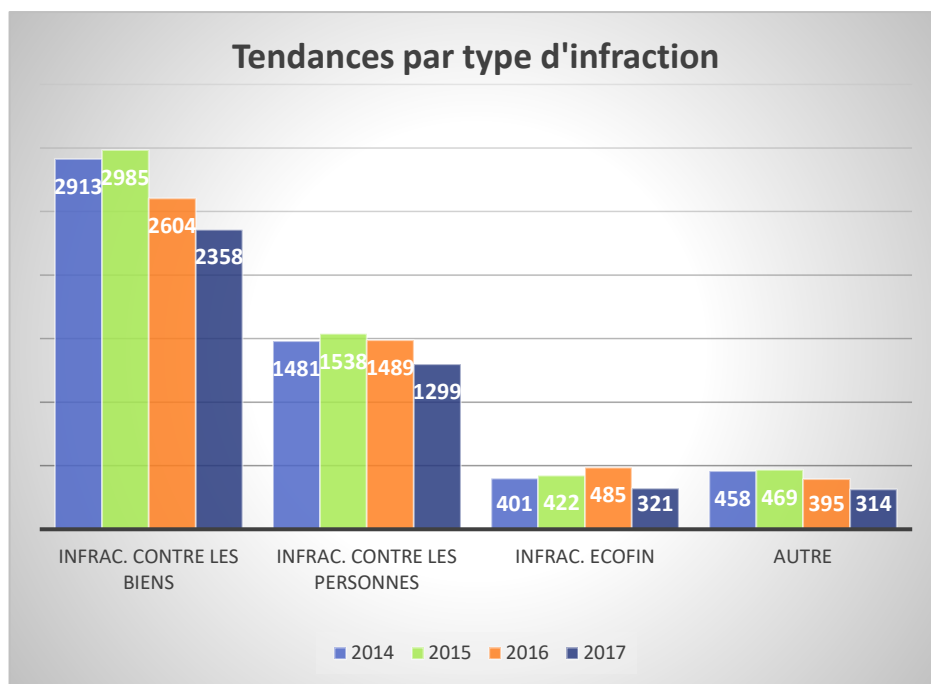
Il est toutefois intéressant d'attirer l'attention sur la baisse importante des infractions 'Ecofin' en 2017 ; en effet, nous observons une diminution de pratiquement 34% par rapport à 2016 !

Si nous faisons à présent un 'zoom' sur cette catégorie, nous pouvons encore

constater que la régression de la criminalité informatique est le facteur prépondérant à l'origine de cette diminution ! Nous sommes en effet passés de 265 faits en 2016 à 125 en 2017 soit un abaissement de l'ordre de 53% et ce alors qu'elle avait progressé de 40% précédemment ! Pour la bonne information de nos lecteurs, la criminalité informatique reprend principalement en ce qui concerne la Zone de Police des Trieux, les fraudes à la carte bancaire.

La catégorie 'Autre' qui reprend notamment les infractions liées au registre de population, de même que les ivresses publiques, connaît aussi une baisse dans l'enregistrement des faits de presque 21% en 2017.

Afin d'offrir une autre perspective de la criminalité au niveau de la Zone de Police, le tableau ci-dessous reprend les catégories et subdivisions principales les plus enregistrées.



Priorité « Délinquance Urbaine »

Situation

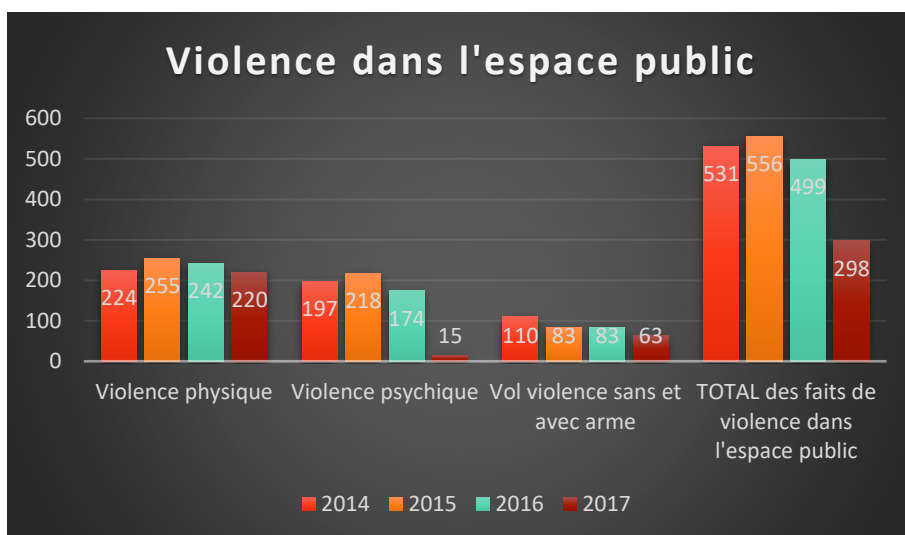
Etant donné la nature même de la délinquance urbaine, qui somme toute recouvre un ensemble de faits dont le dénominateur commun n'est autre que l'espace public, il s'avère peu aisé d'en établir une image qui soit le reflet exact d'une situation en la matière. D'autant plus encore, si nous tentons d'appréhender l'une des conséquences de la délinquance urbaine, en l'occurrence le sentiment d'insécurité qu'elle est susceptible de générer au sein de la population ! Ce sentiment d'insécurité peut en effet s'avérer purement subjectif tant cette perception est attachée à la personnalité de tout un chacun !

Bref, au vu des différentes dimensions que recouvre la délinquance urbaine, nous nous contenterons dans les lignes qui suivent d'établir un bilan des principales tendances relatives à différentes catégories de faits qui ont comme 'terrain de jeu' notre très cher 'espace public'. Nous allons ainsi tenter de brosser les grandes lignes de la délinquance urbaine, sans prétention aucune à un quelconque caractère d'exhaustivité en la matière !

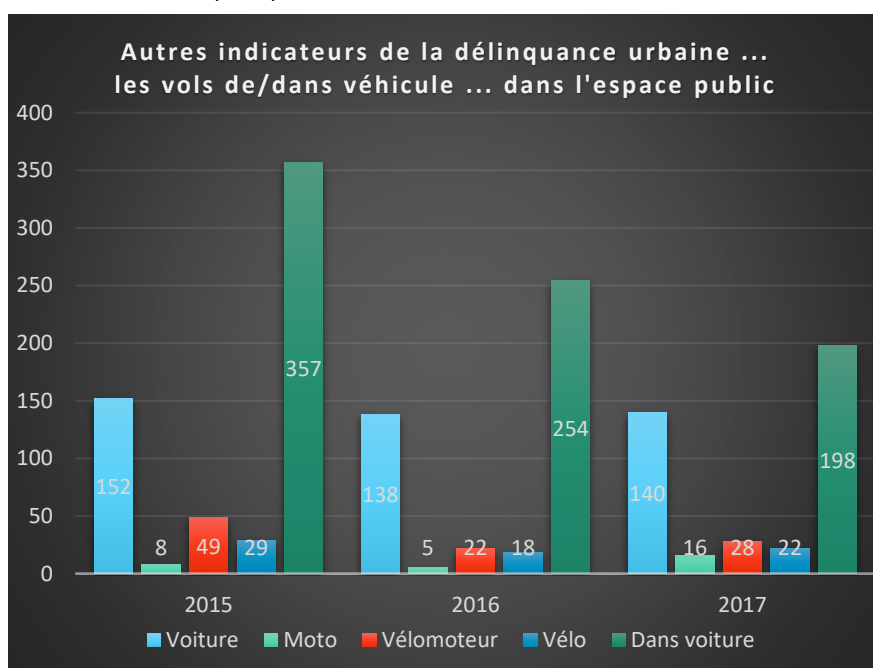
Commençons donc par la violence commise dans l'espace public qui participe certainement au sentiment d'insécurité chez le citoyen !

Le diagramme ci-contre tiré du dernier baromètre de la criminalité semble indiquer une diminution significative de la problématique. Nous sommes passés à 298 faits en 2017 contre 499 en 2016 soit une

diminution de +/- 40%. Cette tendance est avant tout la résultante de la diminution des violences psychiques commises dans l'espace public à savoir les faits de menace, harcèlement, ... Cette évolution se marque également

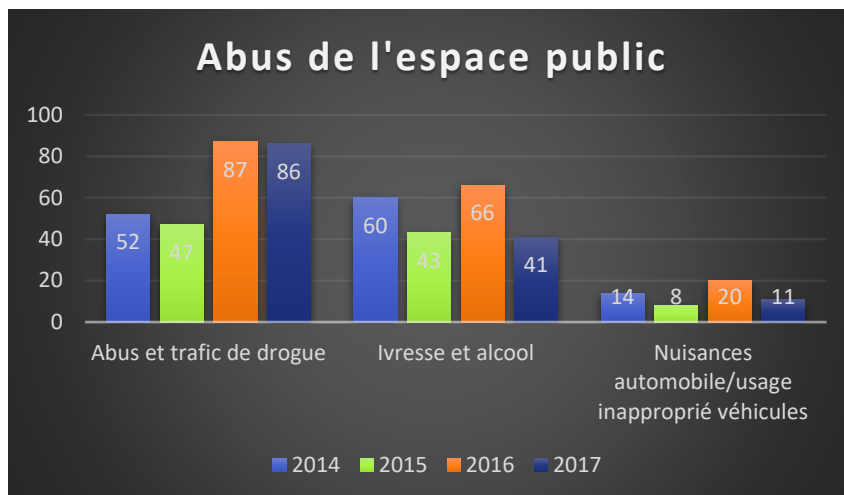


dans les autres composantes de ce type de violences mais toutefois dans des proportions moindres.



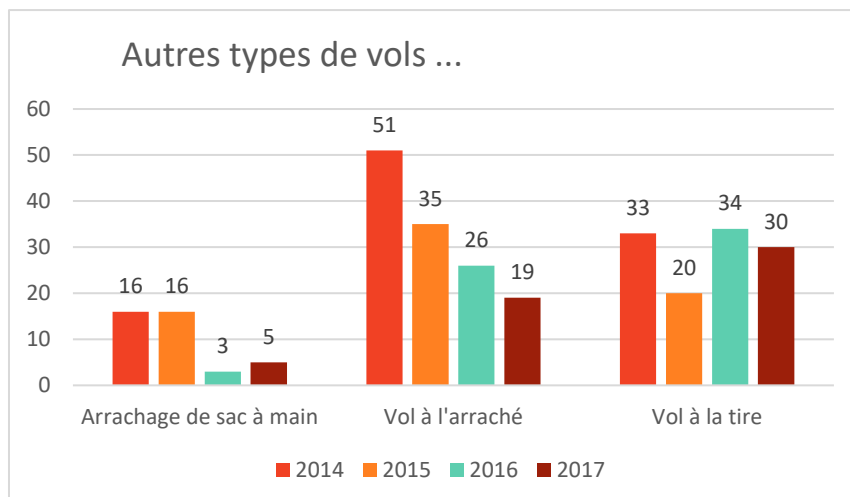
Par-contre, d'autres faits participants aussi, nous semble-t-il, au sentiment d'insécurité (Cf. ci-contre) sont en hausse. Il en est ainsi des vols de véhicules de manière générale. A contrario, les vols dans voiture connaissent dans le même temps une baisse de 22% avec 198 faits enregistrés en 2017 contre 254 en 2016.

Notons encore les dégradations de voiture qui sont passées de 268 en 2016 à 211 en 2017, soit une diminution de l'ordre de 21%.



Intéressons-nous à présent au volet 'nuisances' liées à différents types d'abus de l'espace public et qui sans nul doute contribue dans une certaine mesure au sentiment d'insécurité dans nos quartiers. Le graphique ci-joint montre que la problématique 'stupéfiants' n'a pour ainsi dire pas évolué ! Est-ce pour autant le constat d'un échec dans le chef de notre activité policière en la matière ? Nous ne

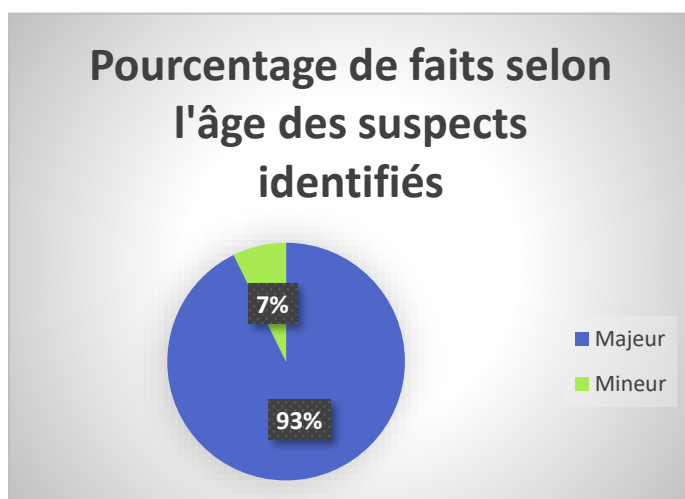
pouvons être affirmatif par rapport à cette question légitime tant cette tendance est intimement liée à notre activité dans ce domaine ! Nous ne sommes donc pas nécessairement face à une stagnation de la problématique. En revanche, les ivresses publics, de même que les utilisations inappropriées de véhicules ont pour leur part diminué de moitié en 2017 par rapport à l'année précédente.



Le diagramme suivant indique une diminution des vols à l'arraché et des vols à la tire. Or ce type de faits contribue aussi au sentiment d'insécurité tout comme d'ailleurs les arrachages de sac à main qui ont quelque peu augmentés tout en restant circonscrit à un nombre de faits relativement faible !

Une dernière composante de la délinquance urbaine prise en charge par notre Zone de

Police est la lutte contre l'insécurité liée aux activités illicites de certaines bandes de jeunes.



Relevons à ce sujet qu'en 2017, sur l'ensemble des faits enregistrés pour lesquels au moins un suspect a été identifié, 7% de ces suspects étaient mineurs d'âge.

Les catégories de faits où des mineurs sont le plus souvent impliqués sont dans l'ordre : les vols (28%), les détentions et consommations de stupéfiants (9%) les coups et blessures volontaires (8%).

Délinquance urbaine - Nos activités en 2017

La lutte contre le sentiment d'insécurité au sein de la population fait partie, depuis maintenant plusieurs années, des priorités de la Zone de Police. Le sentiment d'insécurité qu'il soit objectif et/ou subjectif n'est finalement que le résultat d'un phénomène que l'on désigne plus communément sous le vocable « délinquance urbaine ». Mais ne nous y trompons pas, sous ces termes quelques peu génériques se cache un problème beaucoup plus complexe ! La délinquance urbaine est le produit de nombreux facteurs ; nous pouvons en citer quelques-uns tels que économiques, familiaux, urbanistiques, institutionnels, inégalités sociales, ... Toutefois une certitude, quelles que soient les causes et qu'elle soit le fait de bande de jeunes ou de personnes isolées, liée à la consommation de stupéfiant ou pas, cette délinquance urbaine a comme « terrain de jeu » l'espace public ! Elle peut se matérialiser sous diverses formes ... de « simples » nuisances aux vols en passant par les incendies de véhicules et autres faits répréhensibles pénalement.

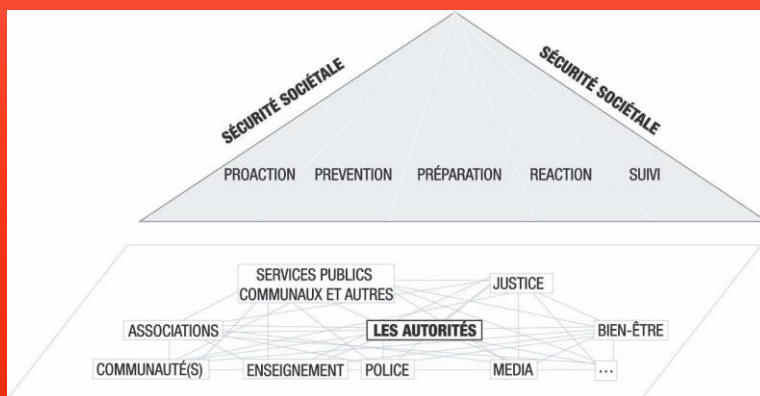
Plan d'actions « Délinquance Urbaine »

= 3 domaines d'activités →

- Renforcer la surveillance des jeunes aux endroits et moments ciblés
- Limiter les nuisances liées aux établissements problématiques
- Développer la lutte contre les trafics et les consommations de stupéfiants

La Police :

1 DES MAILLONS DE LA CHAÎNE DE SECURITE !



Face à cette sorte de pieuvre, la Zone de Police des Trieux tient à tenir sa place et ses responsabilités en tant qu'un des maillons de la chaîne de sécurité. Dans ce cadre, une occupation optimale du terrain par les services de police s'avère essentielle à la fois pour sécuriser les citoyens de certains quartiers ponctuellement problématiques, mais également vis-à-vis des auteurs pour un rappel de la norme. Il s'agit d'un passage obligé en vue d'endiguer ce sentiment

d'insécurité même s'il va de soi que des solutions davantage pérennes se trouvent entre les mains d'autres acteurs de la chaîne de sécurité.

En vue d'optimiser cette présence sur le terrain, un Bulletin de Service Dynamique (BSD) a été créé sur tablette numérique et mis à la disposition des équipes de terrain. Ce BSD reprend les points de passage sur des lieux dits « problématiques » en termes de sécurité. Ces lieux sont définis sur base d'analyse hebdomadaire spatio-temporelle de la criminalité enregistrée ou peuvent encore parfois être simplement l'expression de doléances émanant directement de la population. Mais laissons la parole au Commissaire Schinckus à la base de cette initiative.

La bonne équipe au bon endroit et au bon moment !

Depuis juin 2016, la Zone des Trieux utilise une application spécifique appelée BSD (pour *Bulletin de Service Dynamique*) afin d'orienter ses patrouilles de sécurisation sur le terrain. Les chiffres de criminalité semblent indiquer que la méthode fonctionne puisque les faits criminels concernés diminuent plus sensiblement que la criminalité générale sur notre territoire !

Parlons d'abord de l'outil : « *Le BSD a commencé à être développé en 2012 lorsque je dirigeais le service intervention de la Zone de Police de Ottignies-Louvain-la-Neuve ...* » se souvient le CP Schinckus (actuellement DirOps à la ZP des Trieux). « *Avec les 2 autres membres de la Direction du service, nous avons sollicité à l'époque le service informatique de la Ville pour obtenir une application nous permettant de gérer les feuilles de missions de sécurisation, pour qu'elles correspondent notamment à la nature de l'équipe (intervention, maître-chien, sécurisation, ...) ainsi qu'au moment et à l'endroit où la patrouille allait tourner sur le terrain. Le système qui existait à l'époque était une simple liste obsolète de missions datant parfois de plusieurs années et qui était identique quelle que soit l'équipe, le moment ou le lieu de patrouille. Le produit qui a été développé par le service informatique de la Ville de Ottignies a comblé et même dépassé nos attentes puisque l'informaticien en charge de ce dossier (M. Coentin BERTRAND) a non seulement su intégrer nos desideratas policiers dans un outil terriblement intuitif mais il a aussi anticipé, dès les prémices du projet, son intégration future sur des supports mobiles exploitant la géolocalisation ! Peu après mon arrivée à la Zone des TRIEUX j'ai proposé l'utilisation du BSD pour orienter les patrouilles de sécurisation ...* », poursuit le CP Schinckus. « *Et je dois dire que la seconde condition de succès a été très rapidement remplie ; l'implication du personnel de terrain qui réalise concrètement les missions prévues. A ce moment-là, en juin 2016, l'application n'existait encore qu'en version "papier" ; la feuille de mission était générée par le système et ensuite imprimée à l'attention de l'équipe concernée. Cette feuille de mission était ensuite retournée à la Direction des Opérations qui encodait les passages des équipes et leur résultat dans le module ISLP. Depuis mars 2017, l'application est utilisée sur des tablettes numériques que les policiers emportent avec eux lors de leur patrouille et sur laquelle ils complètent directement le résultat de leur mission.* »

Parlons à présent de l'utilisation du BSD. « *Pour la planification des missions, 4 aspects sont plus particulièrement visés ...* » explique le CP Schinckus :

- ⇒ Les lieux de rassemblements problématiques et les endroits à surveiller ; déterminés pour une bonne part en concertation avec nos autorités administratives. Ils sont intégrés dans la base de données BSD et font l'objet d'une analyse permanente pour adapter si nécessaire la fréquence et les moments de passages des équipes. Ces points de passage sont également des « ancrages » qui sont utilisés lorsque l'analyse des faits criminels détecte une recrudescence des faits à proximité de ceux-ci. La présence policière visible est alors augmentée par le passage des équipes qui sont plus régulièrement orientées vers ces lieux ;
- ⇒ Une criminalité spécifique est analysée et gérée à l'aide de cet outil ; l'analyste stratégique de notre Zone de Police (Mme Virginie DARGE) analyse chaque semaine les faits constatés sur notre zone et pour lesquels une présence policière peut avoir un effet dissuasif (la dissuasion concerne plus les vols dans habitations que les différends familiaux, par exemple). La cartographie illustrant cette analyse est comparée systématiquement avec celle de la semaine précédente ce qui permet de détecter les secteurs dans lesquels la présence policière doit éventuellement être renforcée, via notamment les points de passages expliqués ci-dessus ;
- ⇒ Des missions ponctuelles sont régulièrement introduites dans le système, qu'il s'agisse d'un événement nécessitant le passage des équipes de terrain (une brocante, une fête se déroulant dans un lieu public, ...), un lieu à protéger ou à surveiller, une rue dans laquelle le stationnement est problématique ... les possibilités sont quasi infinies ;
- ⇒ Depuis l'été dernier la surveillance des maisons inoccupées pendant les vacances de leurs occupants est également gérée via le BSD (et la géolocalisation). Après quelques adaptations le système est prêt pour l'édition estivale 2018.

Le BSD offre également d'autres avantages comme la possibilité d'intégrer des documents utiles (répertoire des n° d'appel des magistrats ou du personnel de la Zone de Police, des arrêtés de police spécifiques concernant des travaux ou des événements ponctuels, des copies d'ordre d'opération, etc.).

En termes de chiffres ; plus de 150 missions sont introduites dans le système (elles ne sont évidemment pas toutes actives en permanence !) et plusieurs milliers de passages des équipes sont répertoriés ...

Pour les prochains mois un « audit » de l'outil sera réalisé pour récolter les appréciations des utilisateurs de terrain (maintenant que l'outil est utilisé via les tablettes depuis un an) et adapter le produit ou son utilisation.

Même s'il est toujours délicat et hasardeux de tirer des conclusions hâtives et corrélées à une diminution de la criminalité à la mise en place d'une « bonne pratique ». Toujours est-il que la baisse de la criminalité est une réalité en 2017 et ce pour un ensemble de faits comme le démontre les tendances relevées en infra. Notons donc que nos actions sur le terrain se concrétisent par des patrouilles de sécurisation voire parfois sur l'organisation d'opérations avec un engagement de policiers plus important.

... surveillance des
jeunes ...
encadrement ...

Nous vous invitons d'ailleurs à prendre connaissance à travers les encadrés ci-après, de quelques comptes-rendus d'opérations qui ont abouti à plusieurs résultats

des plus positifs. Sans jamais oublier que derrière le résultat, nous avons non seulement le professionnalisme de nos équipes de terrain mais également un travail d'analyse de la criminalité voire tout un travail d'enquêteurs !



Sécurisation sur le territoire de la Zone de Police des Trieux. A la clef, plusieurs saisies de stupéfiants et armes prohibées !

Dans la nuit du mardi 10 au 11/10/2017, une mission de surveillance de lieux répertoriés notamment comme étant problématiques en termes de sécurité a été assurée par le SARC (Service Actions Roulage et Criminalité) de la Zone de Police.

Le moins que l'on puisse dire est que ces patrouilles ont porté leurs fruits et mené à plusieurs interpellations en matière judiciaire.

A proximité de la piscine de Courcelles, des stupéfiants et des armes prohibées sont découverts lors du contrôle de 3 véhicules et de 6 personnes ! Place Albert 1^{er} à Trazegnies, le contrôle d'un véhicule a donné lieu à la rédaction d'un PV pour détention de stupéfiants à charge du conducteur. Il en fut exactement de même à Forchies-la-Marche au niveau de la rue Vanderick et ensuite de la place Destrée où plusieurs véhicules et les occupants ont fait l'objet d'une attention toute particulière. Une personne a d'ailleurs été privée de liberté car signalée à rechercher dans le cadre de plusieurs vols commis sur la Zone de Police.

Au total, nos services de police ont établi 5 PV pour des détentions de stupéfiants, 2 PV pour des ports d'armes prohibées, 2 PV dans le cadre de l'interpellation d'une personne suspectée de plusieurs vols, 1 PV roulage et ont procédé à plusieurs saisies dont 5 grammes de marijuana, une matraque télescopique et 2 bagues « casse-tête » !

ministérielle PLP41 trouve pleinement sa place. Il s'agit, ni plus ni moins, d'une opportunité de réunir des acteurs tels que les directeurs des écoles secondaires, le Parquet de Charleroi et la Zone de Police des Trieux autour d'une même table. L'objectif étant de renforcer et/ou ajuster la politique de sécurité locale de même que l'approche spécifique en matière de criminalité juvénile.

Il est vrai que parfois un brin de chance facilite les choses ... mais la chance ne se provoque-t-elle pas ? L'exemple ci-après illustre bien les résultats obtenus simplement par une présence sur le terrain !

Ces récits montrent également, et il en est très souvent ainsi, l'enchevêtrement des différentes formes de criminalité qui s'avèrent être généralement sous-jacentes à la délinquance urbaine. Face à cela et plus précisément la délinquance chez les jeunes, la dernière réunion qui s'est tenue le 23 octobre 2017 dans le cadre de la directive

... développer la lutte contre les trafics et les consommations de stupéfiants ...

Nous avons intentionnellement fait usage du verbe « interrompre » car dans ce domaine comme tant d'autre il s'agit de remettre très souvent l'ouvrage sur le métier !

Ne fusse qu'en 2017, pas moins de 12 plantations de cannabis ont été découvertes sur notre Zone de Police ; afin de donner une petite idée à nos lecteurs, 59 exploitations de smartphone et/ou GSM ont dû être réalisées dans le cadre de ces dossiers !

Permettons-nous de mettre également en évidence à travers ces différents exemples, la parfaite collaboration entre les différentes Zones de Police et la Police Fédérale.



Car un autre constat par rapport à ce type d'enquête est qu'elle déborde toujours très largement des frontières de l'unique territoire de la Zone de Police des Trieux !



En contrepartie et comme nous l'avons dit précédemment, ne passons pas sous silence le travail d'enquête qui permet de mettre la main, après des heures d'écoutes téléphoniques, d'observations et autres filatures, sur de « gros poissons ».

S'agissant alors parfois d'interrompre le travail de structures qui relèvent carrément de la criminalité organisée. Tel fut le cas relaté dans les communiqués en infra !

ZONE DES TRIEUX - LE TRAFIC PARTAIT DE LÀ.

Cannabis, armes et voitures !

Encore une perquisition et une interpellation hier

Le juge d'instruction Jean-François Tock a délivré des mandats d'arrêt à tour de bras, mercredi après-midi. Jusqu'au tard dans la nuit et encore jeudi ! On dit même qu'il a mobilisé la moitié des greffiers d'instruction pour rédiger les procès-verbaux d'audition... En tout, sur les 18 suspects interpellés, 10 ont été placés sous mandat d'arrêt pour l'instant. Inculpés de trafic de drogue et de participation à une organisation criminelle.

C'est la zone de police des Trieux (Courcelles, Fontaine) qui est à l'origine de cette vaste enquête ouverte depuis six mois. Elle cible un individu soupçonné d'être à la tête d'un vaste trafic de cannabis, approvisionné par un Belonnois habitant Ville-

sur-Haine et un Bruxellois, qui se rendaient en Hollande pour lui chaque semaine.

COLLABORATION EFFICACE
Les ramifications s'étendent donc bien au-delà de Courcelles : le Roulois, Bruxelles, Charleroi... Bref, l'enquête a mobilisé la collaboration active et efficace des zones de police Germainville (Gerpennes, Montigny-le-Tilleul, Ham-sur-Heure et Thun), Binche-Andorves, Mariembourg (Manage, Senefé, Chapelle-lez-Herlaimont et Moulbaix) et les Trois Vallées en plus de celle des Trieux, ainsi que la police judiciaire fédérale de Charleroi pour les « sites de réseau ».

23 PERQUISITIONS, 18 SUSPECTS
Des mois d'enquête, d'écoutes téléphoniques et d'observations

ont finalement conduit à une vague de perquisitions, ces mardi et mercredi, ainsi qu'à l'interpellation de 17 suspects sur les 19 cibles au départ. Jusqu'au matin, les forces de l'ordre ont procédé à une 18^e interpellation. Ce sont autant de personnes qui ont été présentes au juge d'instruction depuis mercredi après-midi... Dans l'après-midi de jeudi, dix étaient placés sous mandat d'arrêt, cinq restant encore à auditionner : certains sont en avocats, au moins parcellés, comme Ihar de Ville-sur-Haine, cet homme d'origine biélorusse qui reconnaît être allé s'approvisionner une à deux fois par semaine en Hollande, par colis de 5 kilos.

DES ARMES ET DES VOITURES
Les dix différentes perquisitions, 12 kilos de cannabis ont été saisis, ainsi qu'une trentaine



Le procureur de division de Charleroi Fintze a fait une conférence de presse. © M.S.P.O.R.M.F.

de grammes de cocaïne. Rien de « spectaculaire » par rapport à d'autres opérations de ce type, mais la bande fonctionnait à « flux tendu ». Trois armes de poing et trois armes longues ont également été retrouvées, ainsi qu'une somme de 50.000 euros, des GSM, trois voitures (de luxe, diesel) et quatre motos. Inutile de dire que du côté du parquet de Charleroi tout comme du côté

des zones de police concernées, en se félicite du résultat de l'opération. Il s'agit en démantèlement d'un important trafic criminel lucratif !

PAS DES NOMS CONNUS
Comme souvent dans ce type de dossier, on trouve des « importateurs », des « stockeurs », des « revendeurs » et des « législateurs ». À noter que les personnes inter-

pellées ne sont a priori pas connus de la justice. Les détenus ont été « dispatchés » dans plusieurs prisons, celles de Jamainville, Nivelles, Mons et Namur. Ils comparaitront devant la chambre du conseil de Charleroi ce lundi. C'est celle-ci qui statuera sur leur maintien ou non en détention préventive. **© A.B.D.**



Une enquête de plusieurs mois du Service d'Enquêtes et de Recherches de la Zone de Police des Trieux a permis le démantèlement d'un important trafic de cocaïne !

Dès le mois d'août, un habitant de Fontaine l'Évêque est suspecté de dealer de la cocaïne. Le dossier est très vite mis entre les mains d'un Juge d'Instruction qui diligente une mise sous écoute téléphonique de l'intéressé. La téléphonie, des observations et diverses filatures font apparaître que ce Fontainois se fournit sur Namur.

Le 05 octobre 2017, une opération est mise en place par le SER (Service d'Enquêtes et de Recherches) de la Zone de Police des Trieux avec l'appui notamment du SARC et des unités spéciales de la police fédérale. Le suspect est arrêté en flagrant délit ainsi que ses 2 fournisseurs d'origine irakienne. Les 3 comparses sont placés sous mandat d'arrêt.



Toutefois les écoutes téléphoniques se poursuivent et font apparaître de nouveaux protagonistes dans ce dossier ! C'est ainsi que de nouvelles perquisitions et arrestations vont avoir lieu sur Lodelinsart, Fontaine l'Évêque mais aussi sur l'entité de Mettet avec la collaboration cette fois-ci du GSA de Charleroi et du GIS de la police de Namur.

Finalement cette enquête a permis de mettre en lumière toute une organisation criminelle dont les activités étaient axées principalement sur la vente de cocaïne.

Les chiffres parlent d'eux-mêmes : 7 mandats d'arrêt décernés, une somme totale de 12000 euros et plusieurs véhicules saisis, de même que 450 grammes de cocaïne, 25 grammes d'héroïne et plus de 300 grammes de marijuana !



... limiter les nuisances
liées à certains
établissements ...

Autre domaine d'activité en vue d'endiguer le sentiment d'insécurité, la lutte contre les nuisances liées à des établissements problématiques. Il s'agit principalement de lieux qui relèvent du secteur de l'HORECA dont certains commerces de nuit, les débits de boisson, et autres qui se révèlent parfois propices à l'émergence de certaines formes de délinquance telles que les bagarres entre protagonistes plus ou moins éméchés !



Par la force des choses, ce sont aussi des endroits où les jeunes aiment se rencontrer. Ces rassemblements occasionnent régulièrement des troubles à la tranquillité publique. Nous pouvons en la matière compter sur de nombreux partenaires !

Voici un relevé de nos différentes actions pour l'année 2017.

La Zone de Police des Trieux peut compter sur l'appui de différents partenaires des services d'inspection ... ONSS ... AFSCA ... et, réciproquement !

En voici quelques exemples.

.....

- ⇒ 7 juillet 2017, la Zone de Police assiste les lois sociales pour le contrôle d'un débit de boissons à Courcelles et procède à sa mise sous scellés sur décision de l'auditeur du travail !

.....

- ⇒ 29 septembre 2017, la Zone de Police engage 6 policiers en appui dans une opération planifiée organisée par l'ONSS, SPW, ...
- Mise sous scellés d'un commerce à Fontaine l'Evêque pour du personnel non déclaré ;
 - Un ordre de quitter le territoire pour un travailleur en séjour illégal dans un snack à Courcelles ;
 - Un contrôle de la main d'œuvre étrangère dans une entreprise du Zoning de Courcelles

.....

- ⇒ 17 novembre 2017, opération de la Zone de Police assistée des lois sociales (ONSS/INASTI) en vue du contrôle de plusieurs établissements du secteur HORECA avec 3 sections en ligne soit au total 10 policiers – Résultat : 1 établissement fermé et 26 personnes contrôlées

.....

- ⇒ 14 décembre 2017, les services de la Zone de Police sont requis par un inspecteur de l'ONEM – Résultat : Une friterie et un restaurant sont fermés et mis sous scellés !

Caméras de surveillance

- Courcelles
 - Caméras urbaines
 - Lutte contre les dépôts clandestins
- Fontaine l'Evêque
 - Lutte contre les dépôts clandestins



Par ailleurs, la mise en place de caméras de surveillance sur l'entité de Courcelles est un outil très intéressant en vue de lutter contre l'insécurité dans l'espace public et contre les incivilités.

Il en est de même pour les caméras de Fontaine l'Evêque même si celles-ci visent avant tout la répression des infractions environnementales.

Les images des caméras de surveillance de la commune de Courcelles peuvent ainsi être visionnées et stockées au niveau du Commissariat Central et ce dans le respect de la législation en vigueur sur le respect de la vie privée.

Il est évident que ce système de caméra peut représenter une plus-value dans le cadre d'une surveillance de l'espace public, par exemple pour le suivi de certains événements et autres festivités ou encore dans le cadre de la commission de faits répréhensibles.

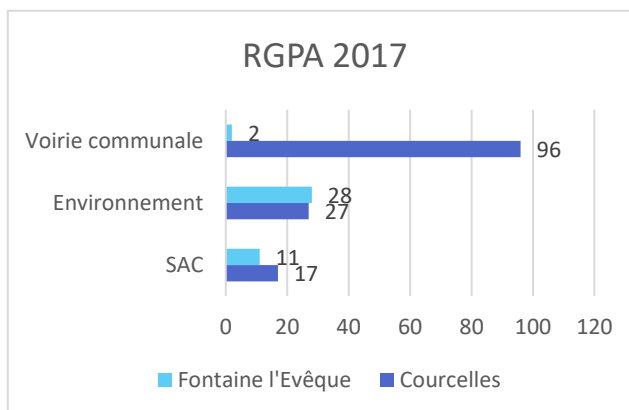


Les images stockées sont susceptibles de constituer autant de preuves dans un dossier pénal !

RGPA

Citons encore l'élaboration de nouveaux « RGPA » pour mieux lutter contre les nuisances !

Voici à ce sujet les statistiques 2017 sous la forme d'un graphique reprenant la répartition des infractions selon 3 catégories¹⁰ et ce pour les 2 entités de la Zone de Police. Pour la commune de Courcelles, nous comptons 140 dossiers contre 41 pour la ville de Fontaine l'Evêque. La contribution de la police à ce type de verbalisation est de +/- 12% ; le solde revenant aux constats réalisés par les agents communaux. Notons que la majorité des procès-verbaux aboutissent à des sanctions dont les montants varient entre 60 et 500€.



¹⁰ 3 catégories → SAC (divagations d'animaux, tapage, non-respect de la réglementation relative à la collecte des déchets ménagers, heures de fermeture, ...) ; ENVIRONNEMENT (abandon de déchets, incinération de déchets, ...) ; VOIRIE COMMUNALE (souiller la voie publique, placement d'objets sur la voie publique, ...)

Priorité « Vols Qualifiés dans les Habitations »

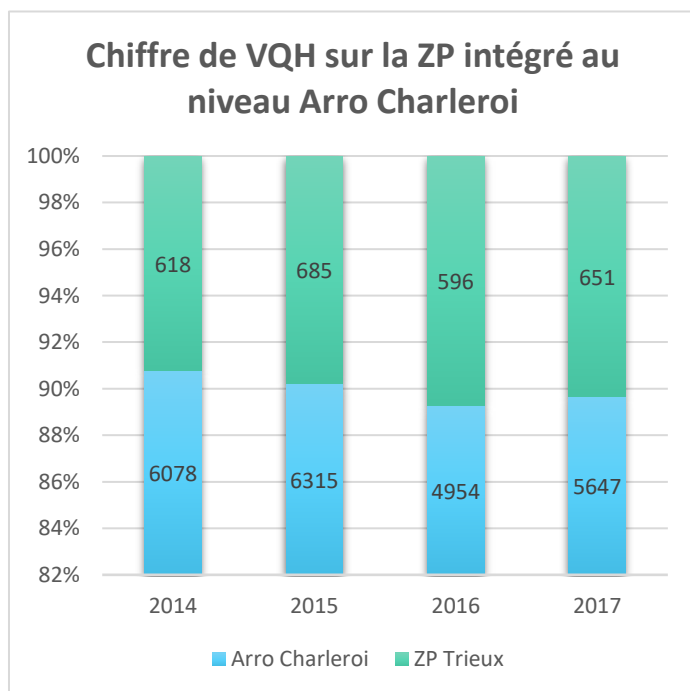
Situation

Que dire ? Et bien tout simplement, qu'une année n'est pas l'autre !

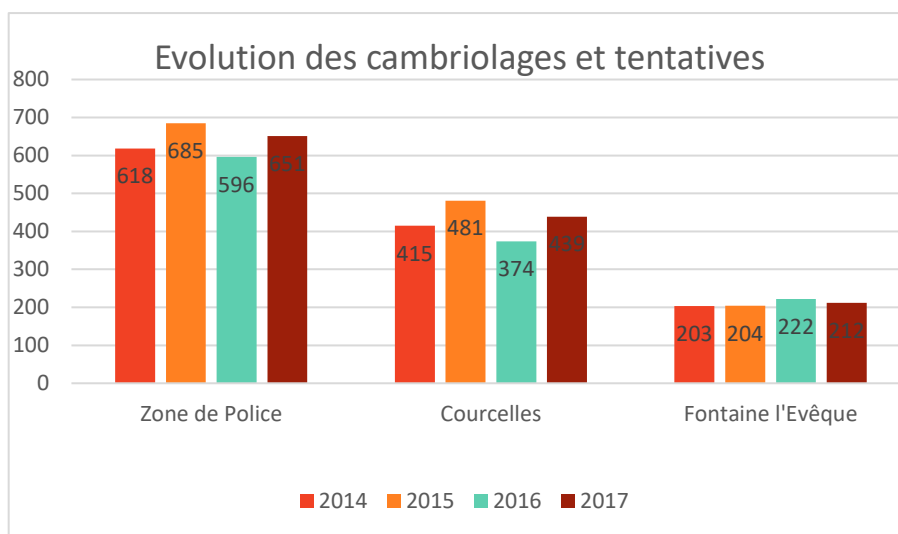
En effet, au niveau de l'ensemble de la Zone de Police, nous avons observé une diminution de 13 % des vols qualifiés dans les habitations en 2016 par rapport à l'année précédente.

Mais 2017 voit à nouveau les chiffres repartir à la hausse avec 651 faits contre 596 en 2016 soit une augmentation de 9.2%.

Notons que cette hausse n'est pas le monopole de notre Zone de Police. Et en outre, elle est moindre que celle constatée au niveau de l'ensemble des autres Zones de Police de l'arrondissement judiciaire de Charleroi ; avec 5647 faits en 2017 contre 4954 en 2016, la progression y est de 14% !



A titre de renseignements, le graphique ci-dessus montre aussi que notre « contribution » au chiffre global de l'arrondissement diminue pour la 1^{ère} fois depuis 2014 ! En effet en 2017, la Zone de Police participe à hauteur de 10.3% de l'ensemble du phénomène sur l'arrondissement même si le nombre de faits est passé de 618 à 651 sur ce même laps de temps ; ce pourcentage était de 9.2% en 2014 et avait atteint 10.7% en 2016. Ceci s'explique simplement par le fait que les tendances peuvent être différentes d'un lieu à un autre !



Par ailleurs, les entités de la Zone de Police connaissent des fortunes différentes ; la ville de Fontaine l'Evêque connaît en effet une diminution de 4.5% du phénomène ce qui de facto implique que l'entité de Courcelles endosse seule l'augmentation pour la Zone de Police ! La hausse y est de 17.4% avec 439 faits constatés en 2017 contre 374 en 2016.

En résumé, la situation au niveau des cambriolages et tentatives en 2017 par rapport à 2016 se présente comme suit :

- Au niveau de l'Arrondissement de Charleroi, exclue la Zone de Police → **+14%**
- Au niveau de la Zone de Police → **+9.2%**
- Entité de Courcelles → **+17.4%**
- Entité de Fontaine l'Evêque → **-4.5%**
- 'Contribution' de la Zone de Police au phénomène VQH sur l'Arrondissement → **10.3%**

	2016	2017	2017-2016	2017-2016 %
Janvier	78	59	-19	-24,4
Février	43	46	3	7,0
Mars	53	61	8	15,1
Avril	55	31	-24	-43,6
Mai	40	47	7	17,5
Juin	43	55	12	27,9
Juillet	25	67	42	168,0
Août	42	65	23	54,8
Septembre	50	51	1	2,0
Octobre	46	46	0	0,0
Novembre	57	67	10	17,5
Décembre	64	56	-8	-12,5
Total	596	651	55	9,2

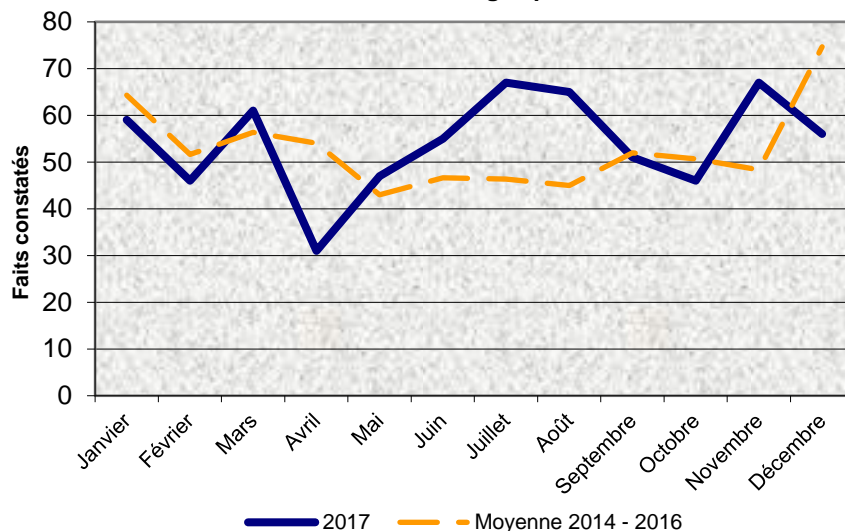
De l'évolution mensuelle des vols qualifiés dans les habitations, il ressort également que l'été a connu une forte recrudescence des cambriolages dans les habitations et notamment le mois de juillet qui a presque triplé son chiffre par rapport à 2016 avec 67 faits.

Ainsi, la période de juin à septembre 2017 a connu +/-50% de faits en plus que 2016 et explique l'augmentation annuelle constatée, sans pour autant nous fournir les causes ! Dans l'absolu, les mois d'hiver sont quant à eux restés fidèles à eux-mêmes c'est-à-dire très sensibles mais avec malgré tout une tendance à la baisse !

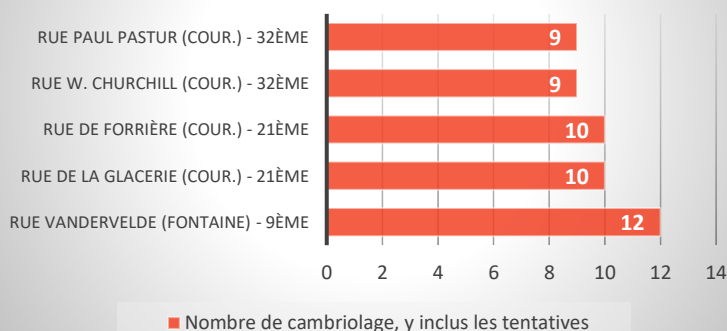
Les hypothèses émises généralement pour expliquer ces périodes problématiques sont connues à savoir les départs en vacances en été et les jours plus courts en hiver qui se révèlent des circonstances propices à la commission de cambriolages !

Les chiffres communiqués par la Police Fédérale, nous indiquent par ailleurs que notre Zone de Police possède sur son territoire cinq rues reprises comme particulièrement problématique (Cf. Diagramme ci-dessous).

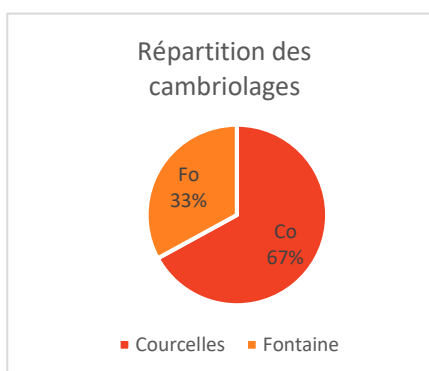
Cambriolages par mois



Top 50 des rues les plus visitées dans le cadre des cambriolages au niveau de l'Arrondissement de Charleroi



La répartition du phénomène sur les entités restent approximativement 1/3 et 2/3 entre Fontaine l'Evêque et Courcelles.



V.Q.H. - Nos activités en 2017

Dans le domaine infractionnel des vols dans les habitations et certainement davantage dans celui-là que partout ailleurs, le maître mot pourrait-on dire est « PREVENTION » ! Saviez-vous qu'au bout de 3 minutes, un cambrioleur mettra probablement fin à sa tentative d'effraction, car au-delà, le risque de se faire attraper augmente exponentiellement ! C'est

... techno-prévention ...

pourquoi, il est important de compliquer autant que possible la tâche d'un cambrioleur en sécurisant au

mieux votre habitation ; il en est de votre responsabilité de faire de votre maison, appartement, ... un lieu sûr ! Mais ce n'est pas toujours chose aisée de s'y retrouver dans le panel des moyens existants en vue de sécuriser son chez soi. C'est pour cette raison que le plan d'actions

en matière de lutte contre les cambriolages de la Zone de Police des Trieux comprend un volet « techno-prévention ». C'est à travers celui-ci et les différentes activités qui en découlent que s'organise notamment des synergies entre nos policiers et les communes afin d'optimiser notre offre de service au citoyen. Des conseils sur les meilleures mesures à adopter peuvent de la sorte vous être prodigués par des conseillers en prévention

Le plan d'actions en matière de lutte contre les cambriolages dans les habitations se décline en 3 orientations principales :

- Techno-prévention
- Qualité des constats
- Présence policière sur le terrain

La Zone de Police des Trieux envoie à toute victime d'un cambriolage qui a lieu sur son territoire, un courrier reprenant les coordonnées de conseiller en prévention ! Cette offre de service destinée dans un 1^{er} temps à la commune de Courcelles s'est étendue à la ville de Fontaine l'Évêque et ce depuis 1^{er} octobre 2017.

Soit pour 2017, un total de 283 courriers transmis !

→ Courcelles = 254

→ Fontaine l'Évêque = 29



SENSIBILISATION DU CITOYEN

... lors des événements « Sports en Fête » à Fontaine l'Évêque ou le « Six Perrier » à Courcelles, notre stand techno-prévention était de la partie ainsi que nos inspecteurs pour vous prodiguer des conseils !



vol spécifiquement formés en la matière.

N'oublions pas que les vols dans les habitations sont traumatisants à plus d'un titre !

Les personnes confrontées à ce type de faits subissent non seulement un préjudice matériel mais également une violation de leur intimité !

Contre ce phénomène, mieux vaut prévenir que guérir et votre Zone de Police en collaboration avec ses partenaires est à vos côtés ...

Pourquoi faire appel à un conseiller en prévention vol ?

- Gratuité
- Des conseils sur mesure et sans engagement
- Possibilité d'une visite gratuite de votre habitation

Dans la mesure de ses possibilités, la Zone de Police multiplie les occasions pour sensibiliser le citoyen en vue de se prémunir au maximum par rapport au vol que ce soit par la tenue de stands ou par la diffusion régulière de conseils par l'intermédiaire de vos toutes-boîtes ou par le biais de son site Internet : www.policelocale.be/5336.

Voici notamment un exemple de nos conseils prodigués à l'approche de certaines périodes critiques comme l'hiver ou lors des départs en vacances. Ces communiqués restent toujours bien évidemment à disposition de nos chers citoyens sur le site internet de la Zone de Police des Trieux !

... qualité des constats ...

Autre volet du plan d'actions, l'amélioration de la qualité des constats de vols qualifiés dans les habitations par nos policiers qui est primordiale dans une perspective d'augmenter notre taux d'élucidation.

FORMULAIRE D'ENREGISTREMENT DE VOS OBJETS DE VALEUR
ZONE DE POLICE DES TRIEUX (5336)
RUE DU TEMPLE, 35 - 6180 COURCELLES
Tél. : 071/54.99.40
SITE INTERNET : www.policelocale.be/5336

NOM :		PRÉNOM :			
DOMICILE :					
OBJET	MARQUE - TYPE	N° DE SÉRIE - MARQUAGE	PARTICULARITÉ(S)	N° DE PHOTO(S)	
Télévision					
Lecteur DVD Graveur DVD					
Radio (Chaîne Hi-Fi)					
Appareil photo Caméra vidéo					
Ordinateur PC Imprimante Scanner					
Console de jeu vidéo					
Téléphone/GSM					
Autres (Outils, tondeuses, foreuse, vélo, ...)					
BIBLIOT. OBJETS DE VALEUR (+ DESCRIPTION)	MATÉRIEL (COL. ARGENT.)	TAILLE (CM)	POIDS (g)	PARTICULARITÉ(S)	N° DE PHOTO(S)

Le saviez-vous ?

Il vous est possible de signaler par vous-même des objets volés sur le site web des magasins « CASH CONVERTERS ».

Si par la suite, quelqu'un tente de venir vendre les objets volés, les employés reçoivent un message à l'écran de l'ordinateur et contactent les services de police !

CASH CONVERTERS :
www.cashconverters.be



Avis au citoyen → La Zone de Police des Trieux tente d'identifier le ou les propriétaire(s) d'outillage retrouvé dans le cadre d'un vol !

Lors d'un vol commis fin novembre 2017 sur l'entité de Souvret, plusieurs auteurs ont été interceptés par nos services de police. Les différents devoirs d'enquête ont permis de mettre la main sur de l'outillage, lequel selon toute vraisemblance est le butin de plusieurs vols commis auparavant !

En l'état actuel des choses, la Zone de Police des Trieux n'a pu identifier le ou les propriétaire(s) de cet outillage. A cette fin et en vue de pouvoir procéder à une restitution, des photographies des différents outils sont mises en ligne sur le site internet de la Zone de Police www.policelocale.be/5336.

Le citoyen qui semble reconnaître des objets comme lui appartenant, est invité à se manifester auprès du service intervention de la Zone de Police des Trieux sis à Fontaine l'Évêque, place de Wallonie (Tél. : 071/549.940). Pour récupérer son bien, cette personne doit être en mesure de présenter bien évidemment un titre de propriété (factures, ...).

Décembre 2017 n°174

En hiver, les cambrioleurs gagnent en obscurité !
Quelques conseils de votre Zone de Police pour éviter d'en être victime.

Même si la diminution du nombre de cambriolages semble se confirmer pour l'année 2017 au niveau de la Zone de Police des Trieux, il est important de rappeler un constat !
Au cours des mois sombres de l'hiver, force est de constater une recrudescence systématique du nombre de cambriolages. C'est pourquoi il importe de mettre durant cette période l'accent sur la prévention des cambriolages.

Ainsi tout le monde n'a pas besoin de savoir que vous êtes absent... **laissez une lumière allumée !**
Ne tenez pas le diable en laissant par exemple un trousseau de clés dans la serrure de la porte d'entrée ... d'autant plus s'il s'agit d'une porte vitrée !
Ne facilitez pas la tâche du voleur en lui permettant d'accéder plus facilement à une plateforme ... à cet effet, ne lui permettez pas d'utiliser une échelle laissée malencontreusement dans votre jardin !

Evolution des cambriolages au cours de l'année
ZP Trieux - 2014 - 2015 - 2016

Pensez également au placement d'une alarme qui est un moyen de protection efficace. La solidarité de quartier et entre voisins est un autre aspect à ne pas négliger.

Vous partez en vacances ? Faites une demande de « Police Veille ». Le formulaire est disponible dans vos commissariats et sur le site internet de votre Zone de Police www.policelocale.be/5336.

Enfin, des policiers formés à la techno-prévention se tiennent également à votre disposition en vue de sécuriser au mieux votre habitation. Il s'agit très souvent de mesures très simples et gratuites !

Pour entrer en contact avec le service techno-prévention de la Zone de Police des Trieux ... formez le 071/54.99.40 et attention ... pour toute situation suspecte, n'hésitez pas à faire le 101 !

Un canevas de procès-verbal a été établi à cette fin, comprenant notamment une rubrique « Enquête de voisinage » que nous tentons de systématiser au maximum. La formalisation de l'ensemble de la procédure est programmée dans le courant de l'année 2018.

Par ailleurs, la qualité de l'encodage des objets volés dans la banque de données générales de la police fait l'objet d'une attention particulière.

Il est en effet toujours très frustrant de retrouver le butin d'un vol et de ne pas pouvoir le restituer à son légitime propriétaire par un manque de renseignements d'identification ! C'est en vue de pallier cette problématique que nous avons sensibilisé le citoyen à procéder à un enregistrement de ses objets de valeurs et notamment par une mise à disposition d'un formulaire ad-hoc.



Un mineur d'âge suspecté de plusieurs vols de gouttières est interpellé par la Zone de Police des Trieux (Courcelles – Fontaine l'Évêque)

Depuis plusieurs semaines, des vols de métaux étaient commis sur les entités de Courcelles et Fontaine l'Évêque. Il s'agissait, la plupart du temps, de vols de gouttières en zinc. Un mineur d'âge a été interpellé par les services de la Zone de Police des Trieux. Il est suspecté d'être le responsable de cette vague de vols.

Les premiers vols sont intervenus vers la mi-mars 2017, principalement des vols de gouttières en zinc mais également des conduites de gaz en cuivre, des éléments de toiture en zinc au niveau notamment de bâtiments en construction ou en rénovation. Des enquêtes de voisinage réalisées, le nom d'un suspect est revenu aux oreilles de nos policiers. Cette information a ensuite été corroborée par la découverte, par nos services, d'un véhicule muni de plaques d'immatriculation signalées comme « perdue ». A l'intérieur de cette voiture étaient retrouvés des factures ayant trait à plusieurs ventes de métaux et ce au nom du suspect ! Il n'en fallait pas plus pour que des patrouilles soient diligentées en vue son interpellation, ce qui fût chose faite à la mi-avril.

A la liste des 5 vols sur la Zone de Police des Trieux sont venus également s'ajouter 3 faits sur les entités de Thuin et Montigny-le-Tilleul. Étaient principalement visés les bâtiments publics dont plusieurs établissements scolaires.

Le suspect mineur d'âge, bien que niant les faits malgré les indices de culpabilité à sa charge, a été privé de sa liberté pour être présenté au Parquet de la Jeunesse, qui a décidé de son placement en Institutions Publiques de Protection de la Jeunesse (IPPJ).

... présence policière accrue sur le terrain...

Par ailleurs et comme nous l'avons mentionné précédemment, il est assuré par notre Bureau de la Politique Policière Locale (BDPPL) un suivi des tendances de la criminalité sur le territoire de la Zone de Police et ce y compris les vols qualifiés dans les habitations.

Ces analyses permettent de définir des secteurs sensibles où nos équipes patrouilleront prioritairement. Ces secteurs sont intégrés au Bulletin de Service Dynamique (BSD). C'est précisément la mise en œuvre du BSD au sein de la Zone de Police et son usage récent via des tablettes numériques par les équipes de terrain qui a permis d'étendre son utilisation au « POLICE VEILLE » depuis juillet 2017.

Utilisation de la carte interactive (BSD) aux fins d'orienter les surveillances « POLICE VEILLE »

Les maisons concernées apparaissent avec le symbole de géolocalisation. La teinte du symbole indique le délai écoulé depuis la dernière visite réalisée par nos services :

- le délai prescrit est dépassé (ou il s'agit d'une « nouvelle » habitation pour laquelle aucun contrôle n'a encore été réalisé)
- le délai prescrit est en cours
- l'habitation a fait l'objet d'une surveillance depuis moins de 48 heures



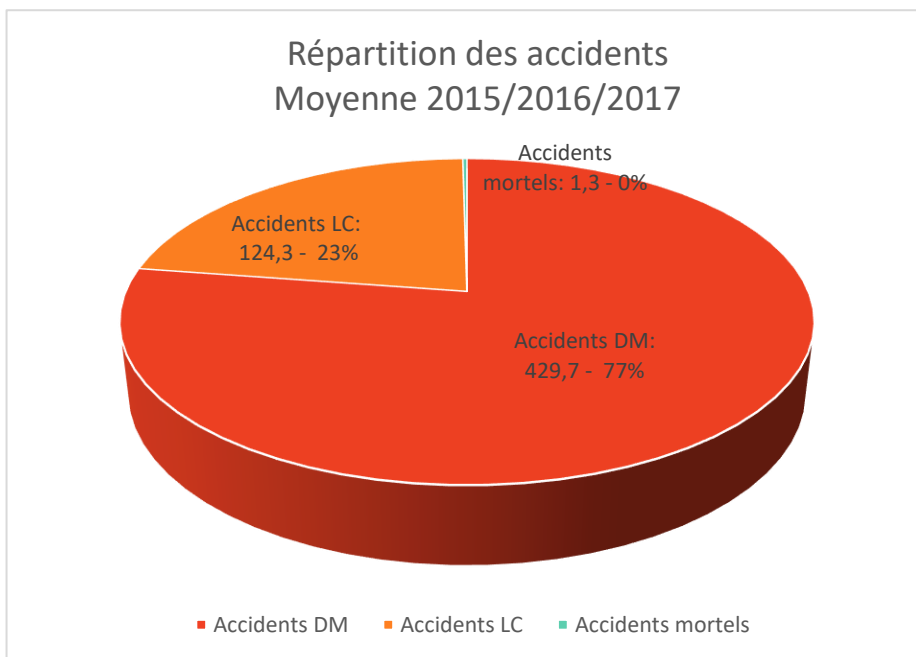
Priorité « Sécurité Routière »

Situation

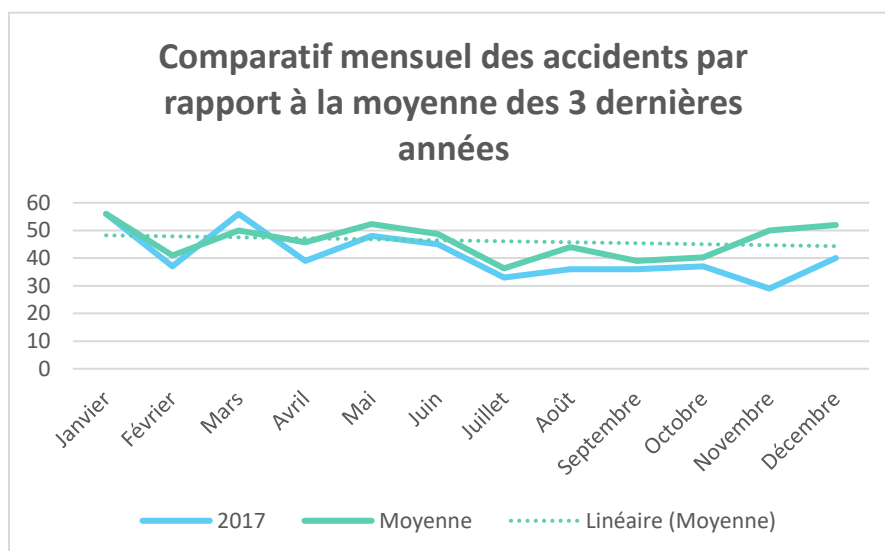
La sécurité routière est une priorité du Plan National de Sécurité (PNS) dont l'objectif est de diminuer le nombre de blessés et de morts sur nos routes. A son niveau et par l'intermédiaire de son Plan Zonal de Sécurité, la Zone de Police des Trieux tente de contribuer à cet enjeu national.

Contextualisons quelque peu la problématique des accidents de roulage sur le territoire de la Zone de Police.

Ainsi une analyse des accidents de roulage sur les 3 dernières années, nous apprend qu'approximativement 1 accident sur 4 relève de la catégorie des accidents pour lesquels sont à déplorer un voire plusieurs blessé(s). Le diagramme ci-contre résume la situation par catégorie d'accident. Nous remarquons qu'à l'échelle de la Zone de Police nous avons en moyenne 1.3 accident mortel par an bien que nous en ayons 2 à déplorer en 2017 !



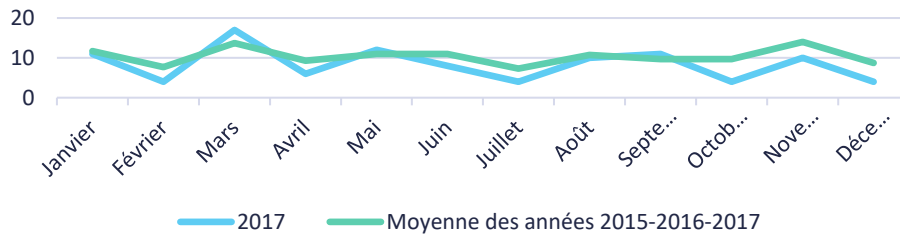
Le graphique suivant montre l'évolution mensuelle des accidents en 2017, sans distinction de catégories, et ce



comparativement à la moyenne des années 2015, 2016 et 2017. Mais au-delà, nous constatons surtout que mis à part au mois de mars, nous nous trouvons toujours pour 2017 en-dessous de la moyenne des années antérieures ! Nous comptabilisons pour l'année 2017, 492 accidents contre 607 en 2016 soit une diminution de 19% !

La tendance se reproduit plus ou moins de la même manière si nous considérons à présent uniquement les accidents avec lésions corporelles (LC) ; seuls les mois de mars, mai et septembre font quelque peu exceptions !

Comparatif mensuel des accidents LC par rapport à la moyenne des 3 dernières années



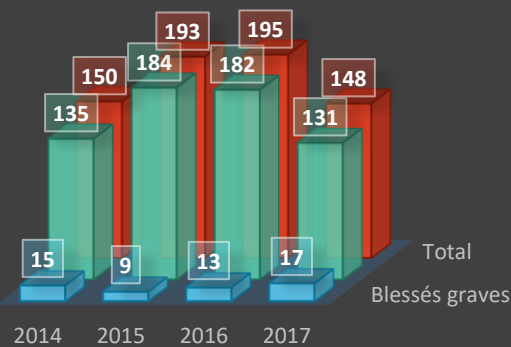
La diminution entre 2016 et 2017 est de 27.3% avec 101 accidents LC en 2017 contre 139 l'année précédente !

Globalement, nous pouvons nous réjouir de ce constat même si malheureusement celui-ci est terni par 2 accidents mortels !

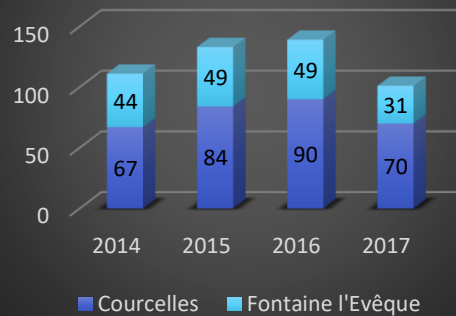
Au vu de cette évolution, nous relevons logiquement une diminution du nombre de blessés mais pas nécessairement dans toutes les catégories !

En effet, des données reprises dans le graphique ci-dessous, nous remarquons une augmentation constante des blessés graves depuis 2015 pour la Zone de Police ; le nombre a pratiquement doublé en 2 ans avec 17 victimes en 2017 !

BLESSÉS GRAVES ET LÉGERS - EVOLUTION AU NIVEAU DE LA ZONE DE POLICE



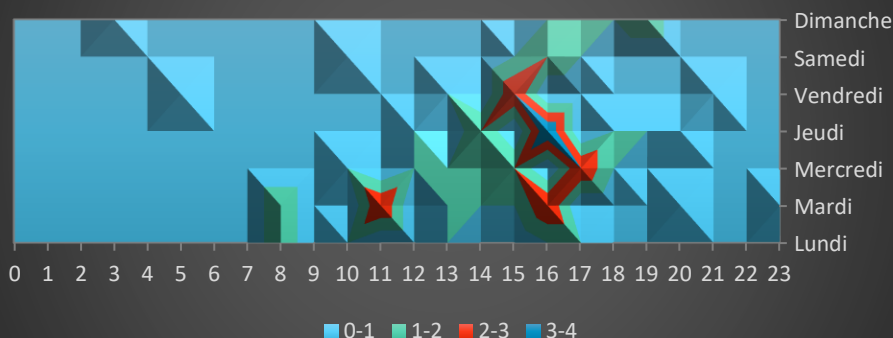
Accidents LC - Evolution



Enfin, y-a-t-il un moment plus propice au cours de la semaine d'être victime d'un accident avec blessés ?

Une analyse temporelle de la problématique réalisée sur les accidents de cette nature au cours de l'année 2017 dont le résultat est repris à travers le graphique ci-dessous, nous indique que globalement ils se déroulent en journée et plus particulièrement le jeudi vers 16 heures !

Analyse temporelle des accidents avec blessés



Sécurité routière - Nos activités en 2017

...optimiser nos
moyens...

Par rapport au premier volet d'activités relatif à la détermination et l'optimisation de nos moyens tant humains que matériels, il va sans dire que nos pourvoyeurs principaux de main d'œuvre en la matière ont dû faire face à de nombreux impondérables qui sont venus égrener 2017 ! Pour diverses raisons, certains services clefs ont souffert d'un sous-effectif qui ne leur a plus permis de réaliser des activités autres que celles de base propres à leur core-business !



Ainsi et pour prendre un exemple, des formations n'ont pu être données à du personnel, qui s'est avéré non-disponible car engagé de manière permanente sur leurs missions premières !

Des choix ont dès lors été posés qui ont abouti à finalement renoncer à la réalisation de ce domaine d'activités.¹¹ Celui-ci est donc reporté intégralement à 2018.

Notons toutefois, l'acquisition de matériel tel qu'une nouvelle valise éthylotest, ... notre collaboration pour le traitement de nos procès-verbaux en matière de vitesse excessive avec le Centre Régional de Traitement (CRT) de Daussoulx s'est quant à elle poursuivie.

Le plan d'actions 2017 « Sécurité Routière » de la Zone de Police structuré en 4 domaines d'activités distincts pour une finalité unique ...

contribuer à maîtriser l'insécurité routière qui concrètement et idéalement doit se matérialiser par une diminution du nombre d'accidents avec lésions corporelles !

- Déterminer et optimiser nos moyens matériels et humains
- Assurer l'échange des informations avec nos partenaires en vue d'une amélioration des infrastructures routières
- Mener des actions préventives axées sur la communication et la sensibilisation des usagers
- Mettre en place des actions répressives axées principalement sur la vitesse inadaptée, la conduite sous-influence et le stationnement gênant

CRT en quelques chiffres pour 2017*

Coût pour la Zone de Police = 1 euro/PV**

Nombre de perceptions immédiates → 1128
contre 289 en 2016

*Traitement des infractions de vitesse par le CRT a débuté en octobre 2016.

** Gratuité en 2018 !

¹¹ Précisons aussi que les plans d'actions 2017 ont fait l'objet d'une finalisation et d'une mise en œuvre tardive étant donné une adaptation du Plan Zonal de Sécurité 2014-2019, intervenue en mars 2017, conséquemment au nouveau Plan National de Sécurité 2016-2019.

Par ailleurs, la procédure de verbalisation des infractions en matière de stationnement sur base du Règlement Général de Police tant sur Courcelles que sur Fontaine l'Evêque semble à présent fonctionner de manière optimale.

A ce propos, l'encart ci-contre illustre notre travail sur le terrain en matière de verbalisation liées à l'arrêt et au stationnement.

Mettons en évidence à ce propos la parfaite collaboration avec les fonctionnaires sanctionneurs grâce auxquels il est mis un terme au sentiment d'impunité dans le chef du contrevenant. En effet, toutes les infractions relevées par la police font l'objet d'un suivi rigoureux !

Quelques chiffres en matière de verbalisation* sur base du RGPA des infractions liées à l'arrêt et au stationnement ...

Courcelles → 747 PV

Fontaine l'Evêque → 98 PV

*Il s'agit d'une verbalisation qui émane uniquement de la Police et qui a donné lieu à une amende comprise entre 55€ et 220 € selon le nombre d'infraction relevé.

Mal garé ? Danger pour les enfants !

Arrêtez-vous à des endroits réglementaires, même si ce n'est que pour deux minutes (pas en double file, ni sur l'arrêt de bus, la piste cyclable, le passage pour piétons ou le trottoir !). N'ayez pas peur d'aller vous garer un peu plus loin et de faire quelques pas pour accompagner votre enfant.

Une voiture mal garée peut empêcher un enfant qui veut traverser de bien voir et d'être vu. Une voiture arrêtée sur le trottoir ou la piste cyclable oblige les piétons et les cyclistes à aller sur la chaussée où ils courent plus de danger.

...échangeons nos
informations en vue
d'une amélioration de
nos infrastructures...

La remarque formulée précédemment s'applique également au second domaine d'activités visant des mesures en vue d'améliorer de manière générale les infrastructures routières sur le territoire de la Zone de Police.

Clairement la priorité a été donnée aux actions préventives et répressives comme nous allons le voir par la suite.

Toujours est-il que l'échange d'informations entre partenaires a été maintenu par la tenue de quatre « Commission Circulation ». Pour rappel, cette commission réunit des représentants de la Zone de Police, le Bourgmestre et le service travaux de la Ville de Fontaine l'Evêque. Elle a pour objet de traiter des problèmes d'infrastructure et de proposer des solutions à mettre en œuvre en vue de pourvoir à la sécurité des automobilistes sur nos routes.



...sensibilisons les usagers
de la route par des actions
préventives ...

Améliorer le comportement des usagers de la route par des actions de sensibilisation tel est le but poursuivi par ce volet du plan relatif à la sécurité routière. Il en est ainsi de l'utilisation sur des opérations de contrôle de moyens comme une voiture tonneau ou le Crash-Test pour sensibiliser les usagers aux dangers liés à la vitesse excessive et au port de la ceinture de sécurité !

Toutefois du fait de la 6^{ème} Réforme de l'Etat, de nombreuses compétences en matière de sécurité routière ont été transférées du Fédéral aux Régions ce qui signifie par-exemple, que le volet « Sensibilisation dans les écoles » ou la mise à disposition de la voiture-tonneau ne sont dorénavant plus assurées par la Police Fédérale.

Pour pallier cette situation, deux policiers de la Zone de Police ont suivi en 2017 une formation sur l'utilisation de la voiture-tonneau !

Crash-Test ! Un mot d'ordre « SENSIBILISER »

Lors d'un contrôle routier en date du 27 juin 2017



La **voiture Crash-Test** est une sorte de « simulateur d'accident », le conducteur qui y prend place est confronté à l'impact d'une collision frontale à faible vitesse (20km/heure) sur un obstacle fixe !

L'intensité du choc est telle que l'on comprend très vite, d'une part l'intérêt d'être correctement attaché et d'autre part, les dangers liés à la vitesse lors d'une collision !

Pour l'occasion, pas moins de 37 conducteurs non-porteurs de leurs ceintures de sécurité se sont pliés volontairement à cette expérience et un seul a fait le choix de ne pas tenter l'expérience, et préférant dès lors, s'acquitter du montant de la perception immédiate !

Nous avons également maintenu la sensibilisation des enfants sur la sécurité routière. En effet, la rentrée scolaire est toujours l'occasion de toucher un public cible tels que les enfants qui se font très souvent vite le relais, auprès leurs tendres parents, d'un rappel de certaines règles du Code de la Route qui, il est vrai pour certain, est déjà parfois un très lointain souvenir !

C'est ainsi qu'a été lancé le projet, en partenariat avec les entités communales, de faire l'acquisition d'un dépliant édité par l'IBSR ; 3000 exemplaires furent ainsi distribués dans les différents établissements de l'enseignement primaire de la Zone de Police lors de la rentrée scolaire en septembre 2017.

3000 exemplaires
distribués !



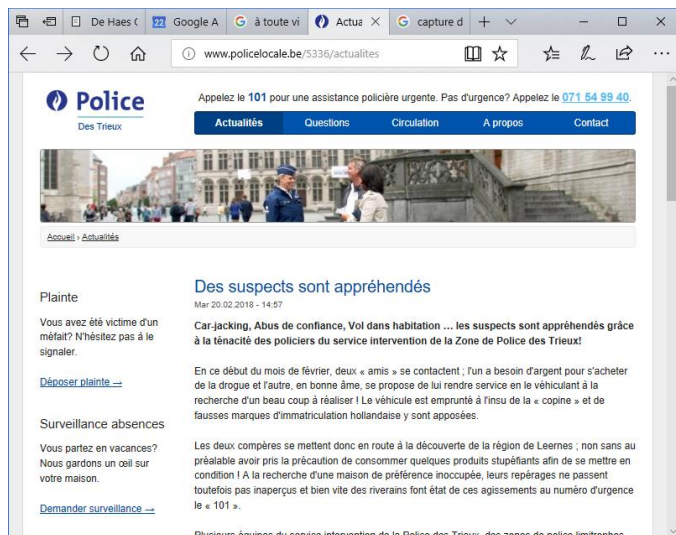
Brochure de l'IBSR distribuée lors de la rentrée scolaire 2017 ...

Le saviez-vous ?

La ceinture de sécurité réduit de plus de 40% le risque de traumatisme crânien et d'environ 50% le risque de décès ou de lésions en cas d'accident. Elle est conçue pour résister à une force de 2,5 à 3 tonnes !



Nous exploitons également le site internet de la Zone de Police, des entités communales ainsi que leurs médias sociaux (Facebook, ...), ou encore les toutes-boîtes pour toucher par différents communiqués un maximum de citoyens sur nos activités de contrôle en rappelant à l'occasion les sanctions possibles !



Site Internet de la Zone de Police des Trieux
www.policelocale.be/5336

... un volet répressif axé :
vitesse inadaptée,
conduite sous influence,
stationnement gênant...

**L'amélioration des
comportements des usagers
de la route ne peut se faire
selon diverses études que par
l'intermédiaire d'une
politique en matière de
sécurité routière intégrant un
volet prévention coordonné à
des actions de nature plus
répressive !**

Nous voilà arrivés au dernier volet du plan d'action « Sécurité Routière » lequel en l'occurrence reprend les activités à caractère répressif.

Commençons par le volet « vitesse ». Il existe en la matière principalement 2 types de contrôles vitesse à savoir avec ou sans interception des contrevenants.

Par ailleurs, comme nous l'avons acté dans nos plans d'actions 2017, le mois de septembre a vu apparaître sur le territoire de la Zone de Police, et ce pour la première fois, la mise en place d'un contrôle automatique de vitesse.



Il s'agit du fameux « LIDAR » que nous avons plutôt tendance à voir auparavant sur les axes autoroutiers aux abords des chantiers !

Cet appareil est placé en général sur des axes routiers plutôt fort fréquentés et se révélant problématique en termes de sécurité routière notamment du fait des vitesses excessives qui y sont enregistrées. Il a fait son apparition en septembre 2017.

Des statistiques reprises dans le tableau ci-dessous et relatives à l'utilisation du LIDAR, il appert que +/-1 % des conducteurs étant passés devant l'appareil dépassaient la limite de vitesse autorisée !

LIDAR

1 conducteur sur 20 dans les conditions pour être verbalisé !



MISE EN PLACE DE CONTRÔLES AUTOMATIQUES DE VITESSE SUR LE TERRITOIRE DE LA ZONE DE POLICE DES TRIEUX

C'est par l'entremise de l'installation d'un Traffic-Observer, équipé 

Bien évidemment, nous poursuivons également nos contrôles de vitesse par l'intermédiaire d'un radar mobile ; pour votre information, 252 heures en 2017 ont été consacrées au placement de ce type de contrôle.

En wallonie ...

300 personnes perdent la vie dans des accidents liés à une vitesse excessive !

Analyse des résultats 2017 du cinémomètre en fonction de l'emplacement						
EMPLACEMENT	Véhicules détectés	Vv. en infraction	% Vv en infraction	Nbre de PI	Nbre de PV	% Vv en infraction (*)
Rue W. Churchill 5 au 12/9/17	79713	473	0,60%	466	7	3,93%
Rue de Forchies 12 au 19/9/17	43060	286	0,66%	279	7	2,48%
Rue de la Libération 03 au 10/10/17	30610	259	0,85%	248	11	3,31%
Route de Trazegnies 10 au 17/10/17	40147	298	0,74%	269	29	3,23%
SOUS-TOTAL du rapport intermédiaire	193530	1316	0,68%	1262	54	3,24%
Rue du Pétria 07 au 15/11/17	40584	410	1,01%	391	19	4,73%
Rue/Sentier de Souvret 15 au 22/11/17	26138	658	2,52%	618	40	7,04%
Rue de Charleroi 05 au 12/12/17	60493	510	0,84%	489	21	4,09%
Rue Paul Janson à Souvret 12 au 19/12/17	34578	677	1,96%	647	30	7,58%
SOUS-TOTAL	161793	2255	1,39%	2145	110	5,86%
TOTAL pour les 8 périodes	355323	3571	1,04%	3407	164	4,55%
Vitesse autorisée = 50km/h - Vitesse sanction suite application d'une marge (*) si on n'applique pas la marge						

Zone de Police des Trieux, contrôle de vitesse avec interception !



Une opération visant à contrôler votre vitesse s'est déroulée ce mardi 19 septembre 2017. Le dispositif mis en place à cette occasion comprenait une mesure de votre vitesse et éventuellement une interception des conducteurs les plus pressés !

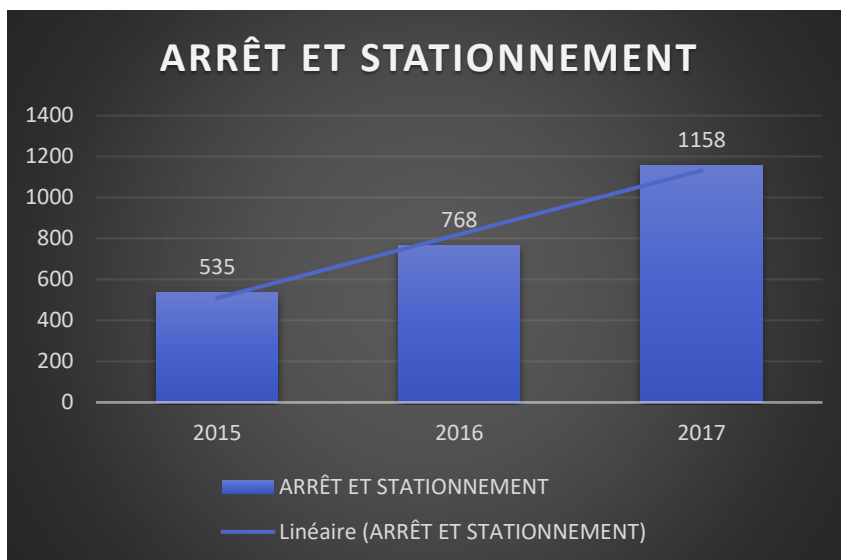
Dans un 1^{er} temps, le contrôle s'est déroulé sur l'entité de Fontaine l'Evêque et plus précisément à la rue de Mons où sur 990 véhicules dont la vitesse a été mesurée, 34 ont été flashés dont 10 interceptés. Un excès de vitesse a d'ailleurs abouti pour l'un des contrevenants à un retrait immédiat du permis de conduire pour une durée de 15 jours. En l'occurrence, la vitesse mesurée était de plus de 90 km/heure où, agglomération oblige, la vitesse est limitée à 50 km/heure !

Dans un 2^{ème} temps, le dispositif s'est déplacé sur la commune de Souvret, rue de la Croisette. Ici aussi, on dénombre 34 conducteurs au-delà de la tolérance fixée à 67 km/heure et ce pour une vitesse limitée à 50 km/heure ! Bilan des « courses », un retrait immédiat du permis de conduite pour 15 jours !

D'autre part, la Zone de Police s'associe à des opérations qui se tiennent sur l'ensemble du territoire national comme l'action de contrôle de vitesse « SPEED 24 HEURES » qui bien que répressive est à replacer dans un contexte plus large de sensibilisation aux dangers de la vitesse !

Participation de la Zone de Police des Trieux au marathon de contrôle de vitesse « SPEED 24 HEURES » ... les 21 et 22 octobre 2017 ...

Abordons un second volet en l'occurrence la répression du stationnement gênant. Comme nous l'avons précisé précédemment, le stationnement gênant est à présent poursuivi de manière effective sur base des Règlements Généraux de Police Administrative respectifs des entités communales ce qui espérons-le devrait avoir un impact positif sur le comportement des conducteurs. L'évolution de la verbalisation reprise dans



l'encadré ci-contre ne semble toutefois pas pour l'instant montrer un quelconque signe de fléchissement, que du contraire ! En effet, nos policiers ont constaté en 2017 pas moins de 1158 infractions en la matière soit une progression de 50.8% par rapport à l'année précédente ! Gageons à présent que notre activité policière porte finalement ses fruits et contribue à un changement des habitudes dans le chef de nos chers conducteurs ... l'avenir nous le dira !



Contrôles routiers mis en place par la Zone de Police des Trieux.

Ce vendredi 20 octobre 2017 et durant toute la journée, une opération de contrôle s'est déroulée sur le territoire de la Zone de Police des Trieux. Celle-ci visait non seulement les comportements à risque des conducteurs en matière de sécurité routière mais également le respect des prescriptions techniques

imposées aux véhicules !

Dans la matinée, un premier barrage s'est installé au niveau de la RN569 à Forchies-la-Marche. Sur les 39 véhicules/conducteurs contrôlés, on relève 5 perceptions immédiates rédigées pour non-port de la ceinture de sécurité et 5 autres pour non-respect du signal « STOP ». Les conducteurs ont été soumis à des tests d'alcoolémie mais aucun ne s'est révélé positif !

Dans l'après-midi, le dispositif s'est déplacé cette fois-ci à la rue Sart-lez-Moulins sur l'entité de Courcelles où 34 véhicules y ont été contrôlés. Notons qu'un conducteur s'est vu retirer son permis de conduire suite à une imprégnation alcoolique et l'établissement de 2 perceptions immédiates relatives à la ceinture de sécurité.

Ajoutons à cela, 4 véhicules saisis pour des défauts d'assurance, 1 PV pour une validité du contrôle technique dépassée et 4 PV d'avertissement pour des infractions diverses.

La conformité de plusieurs cyclomoteurs a fait par ailleurs l'objet d'une vérification et ce à l'aide d'un curvomètre mais aucune infraction n'a été constatée en la matière. Pour rappel, le cyclomoteur de classe B ne peut dépasser la vitesse de 45 km/h et celui de classe A la vitesse de 25 km/h !



Enfin dernier grand point d'attention, la lutte contre la conduite sous influence ! Notre activité se concrétise par de nombreuses opérations de contrôles qui peuvent se dérouler également en dehors des traditionnelles campagnes « BOB » que ce soit celles d'été ou d'hiver !

A travers l'exemple d'opération repris ci-dessus, il est à noter que nous rencontrons une autre activité reprise dans le volet répressif, à savoir le contrôle de conformité des cyclomoteurs !

Ci-dessous, vous pouvez trouver quelques chiffres et tendances quant à la dernière campagne « BOB – Hiver » ainsi qu'une interprétation des résultats lors d'un communiqué de presse.



Campagne Bob 2017-2018

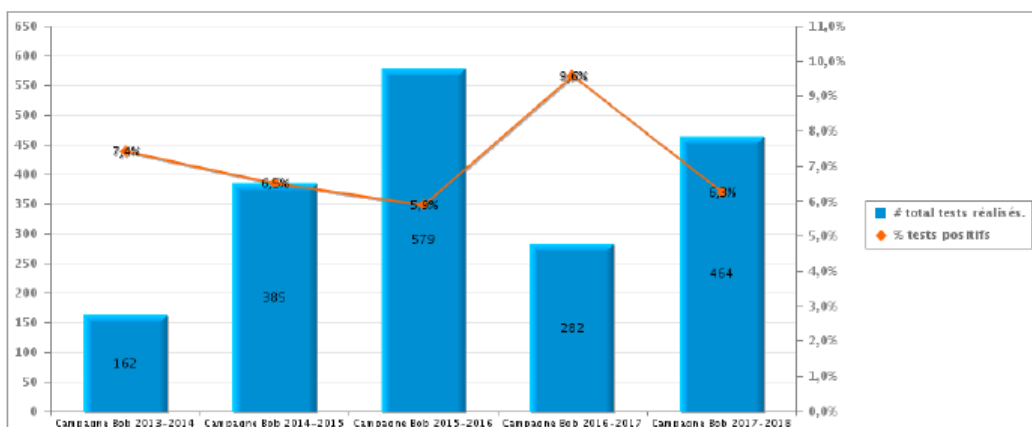
1/12/2017 >>> 29/01/2018

ZP DES TRIEUX (COURCELLES)

4. Comparaison avec les campagnes BOB précédentes

	Campagne Bob 2013-2014	Campagne Bob 2014-2015	Campagne Bob 2015-2016	Campagne Bob 2016-2017	Campagne Bob 2017-2018
# tests réalisés	162	385	579	282	464
# tests haleine alert	1	4	5	3	10
# tests haleine positifs	11	21	29	24	19
# tests positifs	12	25	34	27	29

Nombre de tests positifs = nombre de tests d'haleine positifs + nombre de tests d'haleine alert



Date de clôture: 5/02/2018

05/02/2018

FPF/DGR/DRI - Situation

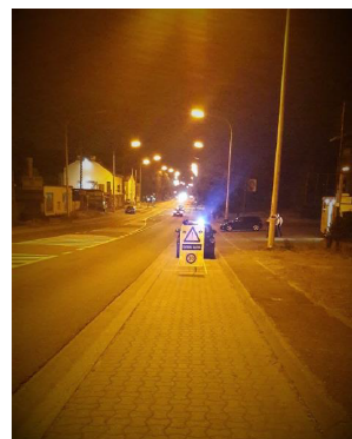


Campagne Bob Hiver 2017-2018, l'heure du bilan pour la Zone de Police des Trieux !

Relevons tout d'abord que les chiffres de la campagne BOB Hiver 2017-2018, qui s'est tenue du 01/12/2017 au 29/01/2018, indiquent une diminution globale du pourcentage de conducteurs contrôlés positifs par rapport aux campagnes antérieures. En effet nous sommes redescendus à 6.25% de tests positifs. Rappelons-nous ! Nous étions à 9.6% lors de BOB Hiver 2016-2017 avant même de grimper à 14% durant la campagne BOB-Eté 2017 ! C'est notamment suite, à cette sorte de piqure de rappel où l'on se dit finalement que rien n'est jamais acquis, que la Zone de Police des Trieux a décidé de s'investir encore davantage dans l'organisation de plusieurs opérations d'envergure. En effet, ne nous voilons pas la face en nous laissant peut-être aller, il est vrai, à une caricature somme toute facile et certainement grossière ; mais l'idée que 1 conducteur et demi sur 10 avait pu conduire en son temps sous l'influence de la boisson ne pouvait laisser indifférent nos troupes ! Nous pourrions dès lors nous montrer satisfait de cette diminution ? A cela, nous répondons par une réponse de normand à savoir « ni oui ... ni non » ! En effet, au regard du pourcentage de tests positifs de la province qui est de 3.6%, nous restons encore malheureusement bien au-delà !

Mais ne restons toutefois pas sur cette note chagrine et permettons-nous aussi de replacer la campagne BOB-Hiver dans son contexte à savoir le Plan Zonal de Sécurité de la Zone de Police des Trieux. Dès lors l'objectif ultime visé par notre participation aux diverses campagnes BOB n'est pas de soumettre les conducteurs à des tests d'alcoolémie pour le plaisir d'atteindre certains chiffres en termes de souffles réalisés (qui soit dit en passant ont pour effet de diminuer les pourcentages de contrôle positif !), mais bien de diminuer l'insécurité sur nos routes et diminuer le nombre d'accidents de roulage avec lésions corporelles ! Et sur ce point, nous pouvons par contre nous montrer beaucoup plus satisfait.

En 2017, nous répertoriions 96 accidents avec lésions corporelles dont 22 pour lesquels au moins un conducteur se trouvait sous l'influence de la boisson soit plus ou moins 1 accident sur 4 ! Et durant cette année, janvier et décembre se sont avérés être les mois les plus à risque ; en effet, il s'agit des mois où les pourcentages d'accident sous influence d'alcool ont été les plus élevés avec respectivement 50 et 75% ! Et c'est ici que janvier 2018 intervient en nous mettant du baume au cœur, le nombre d'accident avec blessé(s) a non seulement diminué de 30 % par rapport à janvier 2017 mais en plus le pourcentage d'alcoolémie enregistrée au cours de ces accidents est tombé à un peu moins de 15% contre 50% en janvier 2017. Est-ce l'heureuse conséquence des opérations de contrôle qui se sont multipliées durant cette campagne BOB-Hiver, peut-être que oui, peut-être que non ... Nous laissons la réponse à l'appréciation de nos très chers lecteurs !



Voici donc qui conclut ce chapitre dédié à notre travail dans le cadre de nos priorités en matière de sécurité. Il n'a nullement la prétention à l'exhaustivité mais se veut simplement représentatif de certaines activités de nos policiers !

Un bilan ?

Oui ... mais avant cela, un point d'attention sur une politique dans l'exécution des contrôles au niveau de la Zone de Police des Trieux !

Partons de quelques chiffres ... en nous intéressant uniquement à l'organisation d'opérations de sécurisation dans le cadre de la lutte contre l'insécurité urbaine, induite notamment par les faits de délinquance.

Pour le 2^{ème} semestre 2017, car la mise en œuvre des plans d'action 2017 a débuté réellement à ce moment là, nous avons effectué 12 opérations de sécurisation en lieu et place des 4 initialement programmées !

Lors de ces 12 'sécurisations', 215 véhicules et 216 personnes ont été contrôlés ce qui a conduit à la rédaction de 28 PV 'Stup' (détection, trafic, ...), 23 PV pour des ports d'armes prohibées, 3 perquisitions, l'exécution de 2 ordonnances de capture. Toutes ces personnes ont encore subi s'il échec des tests d'alcoolémie et tous les documents de bord ont fait l'objet d'une vérification. De nombreuses infractions de roulage ont été constatées telles que des défauts d'assurance avec à la clef la plupart du temps une saisie du véhicule mais également des conduites sous influence de stup et/ou alcool.

Tout ceci pour dire que la politique de contrôle prônée au sein de la Zone de Police n'est pas de faire du chiffre mais bien, assurer un contrôle approfondi de chaque personne interpellée et/ou véhicule contrôlé !

De ce point de vue, nous pouvons à présent conclure que le bilan des différentes opérations s'avère plus que positif. Non pas en terme peut-être de chiffres mais certainement d'un point de vue avant tout qualitatif !



Enfin, voici quelques chiffres relatifs à l'investissement du SARC dans la réalisation des plans d'actions 'Sécurité Routière' et 'Délinquance Urbaine'

Plus de 2000 personnes et 2500 véhicules contrôlés - 1037 PV-SAC arrêt et stationnement - 667 PV-Infraction routière - 115 PV-Avertissements - 48 retraits de permis de conduire de 15 jours - 36 retenues de permis de conduire pour une durée de 3/6heures - 544 PV-Judiciaire - 8 dealers interpellés - Un total de 2256 grammes de cannabis saisis lors de patrouilles - Une plantation de cannabis saisie (60 plants) - 35 armes blanches saisies - 3 armes à feu saisies

Ce qui représente pour les policiers engagés sur ces différentes opérations un total de 3641 heures passées sur le terrain en mission de sécurisation dans le cadre de la 'Délinquance Urbaine' - 993 heures sur des patrouilles/barrages et 252 heures consacrées au placement du radar mobile dans le cadre de la 'Sécurité Routière' !!

Radicalisme - Nos activités en 2017

Pour rappel, le plan d'actions 'Radicalisme' découle directement de l'adaptation en 2017 de notre plan zonal de sécurité 2014-2017¹² sur les nouvelles priorités du plan national de sécurité ; adaptation malheureusement nécessaire suite aux attentats que notre pays a connus. Et de fait, nous nous devons en effet, même au niveau d'une Zone de Police comme la nôtre, d'intégrer cette nouvelle réalité qu'est à l'heure d'aujourd'hui, la radicalisation, l'extrémisme violent, le terrorisme et donc prendre des mesures en vue de parer au mieux ce phénomène !

Concernant le 1^{er} volet d'activités en vue de pourvoir à l'échange d'informations entre les différents acteurs impliqués dans la prévention de la radicalisation, La Zone de Police des Trieux a participé de manière active à différents forums mis en place ; tant au niveau provincial et davantage orienté stratégie que sur le plan local d'un point de vue alors beaucoup plus opérationnel. L'objectif étant d'assurer notamment un suivi des personnes à risque.

En complément à ces différents lieux d'échanges d'informations, la Zone de Police prend en charge annuellement depuis 2016, l'organisation de la Cellule de Sécurité Intégrée Locale (CSIL)¹³. Il s'agit d'un espace où chaque acteur au niveau local a l'opportunité par exemple de faire part de différentes difficultés rencontrées dans le cadre de la problématique liée à la radicalisation. Cette 'CSIL' pour l'occasion s'est réunie en la salle du Conseil de l'Hôtel de Ville de Fontaine l'Évêque en date du 27/11/2017. Les invités étant, entre autres, les Autorités Administratives, les Présidents de CPAS, les responsables des Services Population, PCS¹⁴ et PSSP¹⁵, voire éventuellement l'Autorité Judiciaire et autres parties prenantes au niveau local.

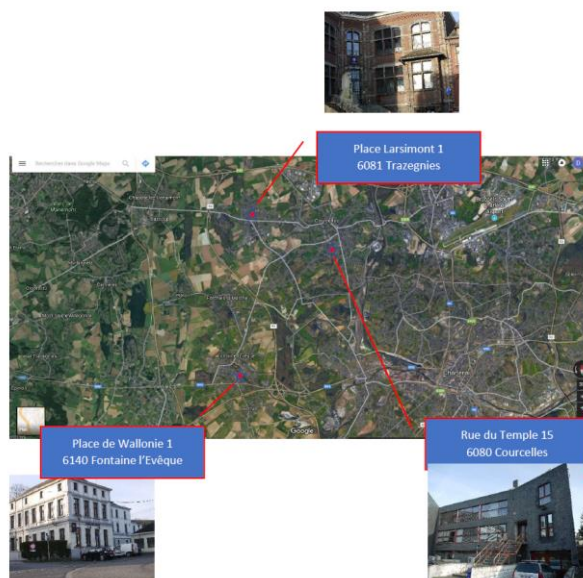
Concernant le 2^{ème} volet d'activités et bien évidemment sans entrer dans les détails, nous pouvons vous dire qu'une analyse de risques 'Terrorisme' a été menée à bien dans le courant de l'année 2017. Elle vise notamment à évaluer la menace terroriste et à envisager les cas de figure correspondant à une action terroriste axée tant vers les membres du personnel que dirigées vers les infrastructures (Cf. ci-contre). Cette analyse a été validée en Comité de Concertation de Base (CCB).

Par ailleurs, l'analyse de l'opportunité de la formation AMOK¹⁶ au sein de la Zone de Police s'est avérée concluante dans le sens où des membres du personnel vont y être inscrits en 2018.

Le plan d'actions 2017 « Radicalisme » de la Zone de Police comprend 2 domaines d'activités distincts pour la finalité suivante ... prévenir la radicalisation, l'extrémisme violent et le terrorisme et s'il échet pouvoir y répondre !

→ Accorder une attention particulière à l'approche administrative et à l'échange des informations entre les acteurs

→ Déterminer les besoins en termes d'infrastructures, de matériel, de formation



¹² Le Plan Zonal de Sécurité de la Zone de Police 2014-2017 est prolongé jusqu'en 2019.

¹³ Circulaire du Ministre de l'Intérieur et du Ministre de la Justice du 21/08/2015 relative à l'échange d'information et au suivi des Foreign Terrorists Fighters en provenance de Belgique (FTF) – Réunion annuelle de la Cellule de Sécurité Intégrée Locale (CSIL)

¹⁴ Plan de Cohésion Sociale

¹⁵ Plan Stratégique de Sécurité et de Prévention

¹⁶ Terme utilisé pour décrire un comportement meurtrier de masse sans discernement

PZS 2014-2019 ... Focus sur nos priorités en matière de fonctionnement interne = Décloisonnement des services et Normes minimales de fonctionnement

Nos activités dans le cadre du décloisonnement des services

MVV ...

Rédiger et promouvoir les Missions, Vision, Valeurs de la Zone de Police constituait un bel objectif pour lequel la Zone de

Police s'était engagée dès 2016 à développer un ensemble d'activités en vue de sa réalisation. Toutefois un manque d'engouement du personnel ne nous a pas permis de réunir un groupe représentatif pour participer à la rédaction des 'MVV' et nous oblige donc de fait à tourner la page sur ce projet qui a décidément bien du mal à se concrétiser !

Il est vrai que la Zone de Police a connu ses dernières années de nombreux changements, auxquels le personnel n'adhère peut-être pas. Et le fait de ne pouvoir se reconnaître pour l'instant dans ces développements entraînent certainement dans le chef de certains

Le plan d'actions 2017 « Décloisonnement des Services » en 3 volets :

- Rédiger les Missions, Vision, Valeurs de la Zone de Police et promouvoir l'adhésion du personnel à celles-ci
- Développer la communication interne et externe de la Zone de Police ... favoriser le fonctionnement intégré et une image positive de la Zone de Police
- Développer des échanges et des synergies entre les services

MVV ? Bon à savoir !

Les VALEURS ne se décrètent pas, elles correspondent à une réalité, celles de la culture de l'organisation, avec ses bons et ses mauvais côtés, avec ses forces et ses faiblesses, avec ses bonnes et mauvaises habitudes.

Les valeurs s'imposent à l'organisation, elles sont le résultat de son histoire. En même temps, les évolutions de l'environnement les bousculent.

La définition des valeurs est donc un mélange des qualités déjà présentes dans l'organisation, conjuguées à des valeurs « aspirationnelles » qui découlent de la mission et de la vision.

une source d'incertitudes ; encline elle-même à représenter un obstacle au processus d'identification nécessaire à l'établissement des MVV ! Laissons donc le temps au temps pour y revenir probablement plus tard. Et n'oublions pas que les valeurs d'une organisation sont le résultat de son histoire et de ce à quoi

elle aspire pour son futur ... autrement dit on ne se refait pas mais on peut malgré tout évoluer. La balle est dans le camp du personnel qu'ils s'agissent des 'anciens' et des 'nouveaux' ; les uns en tant que témoins d'une culture (pré)existante et les autres comme source de nouveautés.

Communication interne et externe ...

Le développement de la communication interne et externe au profit du personnel et du citoyen reste l'une des priorités de la Zone de Police des Trieux.

La transparence vis-à-vis du citoyen et le rendre-compte aux autorités constituent les leitmotifs de la communication externe pratiquée par la Zone de Police que ce soit à travers la diffusion d'informations à travers son site Internet, par des communiqués dans la presse ou encore la rédaction

annuellement du présent rapport d'activités. Il s'agit également d'une opportunité pour mettre en avant les diverses réalisations du personnel de la Zone de Police.

2017 = Arrivée de quelques innovations au profit de la communication interne !

- ⇒ Nouvelle messagerie individuelle '@police.belgium.eu'
- ⇒ Nouvelle messagerie fonctionnelle
- ⇒ 'Sharepoint' à savoir un lieu de stockage et de partage de documents
- ⇒ 'Yammer' à savoir un réseau social d'entreprise

Il s'agit de nouveaux outils sur lesquels la Zone de Police mise en vue d'optimiser la communication d'informations et l'interaction entre membres du personnel !

En 2017, nous avons rédigé +/-30 communiqués de presse

Outre la diffusion de l'information 'policière' au personnel nécessaire à l'exécution de ses missions, une bonne communication interne est également essentielle et primordiale dans le développement d'une politique du bien-être et dans le processus de décloisonnement des services.

A ce propos, de nouveaux outils ont vu leur apparition en 2017.

Notons encore qu'une activité du plan d'actions, comme le fait de sensibiliser les responsables de service sur le dialogue à maintenir avec l'ensemble du personnel en vue d'anticiper l'émergence de conflits, est reprise en tant que recommandation émise dans le cadre de l'analyse sur la charge psychosociale ! Mais cet aspect fait l'objet d'un focus sur le bien-être au travail un peu plus loin dans le document.

...développer des échanges ...



Des échanges, il en fut encore question au mois d'octobre lors de la traditionnelle journée de teambuilding organisée à nouveau par l'amicale de la Zone de Police « Team 5336 ».



Jeudi 12/10/2017 → Teambuilding

Au menu :

- ⇒ Blindtest
- ⇒ Acrobaties
- ⇒ Psychomotricité
- ⇒ Pizzas, pâtes
- ⇒ Bonne humeur

Tous les ingrédients réunis pour une journée qui fut excellente et mémorable !

Un tout grand merci et chapeau à la
« Team 5336 » pour
l'organisation !

Nos activités dans le cadre des normes minimales de fonctionnement

Une précision importante à souligner par rapport à cet objectif stratégique de notre Plan Zonal de Sécurité. Il vise non seulement à satisfaire, tel que prescrit légalement, aux normes minimales de fonctionnement dans les différentes fonctionnalités de base et ce afin d'assurer un service minimum équivalent à la population. Les normes minimales de fonctionnement étant alors entendues notamment en référence à la norme KUL. A cette fin tout un travail comptable de régularisation des comptes de la Zone de Police s'est avéré nécessaire et se réalise depuis plusieurs années. Grâce à cela, la situation financière de la Zone de Police est presque clarifiée et stabilisée. Cette nouvelle situation couplée à une réduction de dépenses sur certains postes et une subvention du fédéral émanant de l'aide à la pension préalable (NAPAP)

dans le cadre de la réforme des pensions permettent aujourd'hui à la Zone de Police d'étendre le cadre de son personnel !

...une démarche d'amélioration continue et une optimisation notre capacité policière ...

Mais au-delà de cet aspect de l'objectif stratégique, il en est un autre qui est tout aussi primordial ! Il s'agit en l'occurrence de s'inscrire dans une démarche d'amélioration continue de notre fonctionnement au niveau organisationnel mais également individuel et ce dans l'optique d'une structure plus efficiente au bénéfice du service à la population, de nos partenaires et du

personnel de la Zone de Police. Sans vouloir jeter l'opprobre sur qui que ce soit, un constat peut toutefois être posé ; nos méthodes de travail ne sont peut-être pas toujours idéales, ni uniformes car parfois, les procédures sont méconnues ou ne sont tout simplement pas écrites. Cette situation peut s'avérer problématique à de nombreux titres. Le service attendu par nos citoyens, nos partenaires externes et même internes (un collègue ou un autre service par exemple, ...), peut ne pas être au rendez-vous et finalement déboucher sur des malentendus voire des situations conflictuelles. L'une des possibilités en vue de remédier à cette situation est donc de s'inscrire dans un processus d'analyse de notre fonctionnement de manière générale en vue s'il échet de trouver et mettre en œuvre des solutions. Il s'agit d'intégrer une démarche qualité au fonctionnement de la Zone de Police par notamment une écriture et une uniformisation de nos procédures. Le principe à garder à l'esprit étant de ne jamais hésiter à remettre l'ouvrage sur le métier. La réalité d'aujourd'hui n'est en effet pas celle de demain et un choix peut également s'avérer au bout du compte inopportun ! C'est dans ce cadre que l'ACP Sophie Navez s'est attelée par exemple lors de ces stages 'officiers' au sein de notre Zone de Police d'analyser le processus de correction des procès-verbaux émanant du service intervention. Cette activité n'a pu être finalisée en 2017 et donc ses conclusions feront l'objet d'un rapport d'activités ultérieur.

Le plan d'actions 2017 « Normes minimales de fonctionnement » comprend 2 volets :

- Mettre en œuvre une démarche d'amélioration continue au sein de la Zone de Police
- Optimiser notre capacité policière en vue d'une présence accrue de nos policiers sur le terrain

La qualité ne se décrète pas, il s'agit d'un travail qui nécessite un investissement personnel de tout un chacun ; se remettre en question et accepter de sortir de sa zone de confort font partie intégrante du processus.

C'est en tout état de cause, une voie que la Zone de Police a décidé de suivre !

« Les seules limites de nos réalisations de demain, ce sont nos doutes et nos hésitations d'aujourd'hui. »

(Eleanor Roosevelt)

Focus

Le Bien-Être

Plan de prévention 2017 ... une attention toute particulière au bien-être au travail et à la sécurité du personnel

Cette année encore et comme le prévoit la législation en vigueur, la zone de police a rédigé son plan annuel bien-être et son plan quinquennal. Nos objectifs étaient ambitieux !

En matière d'organisation générale de la zone de police, nous avons formé un membre du personnel comme conseillère en prévention, rédigé une matrice de compétences reprenant

l'ensemble des fonctions et formations nécessaires en matière de sécurité sur les lieux de travail, rangé les locaux d'archivage et de fournitures (acquisition d'étagères et inventaires), acquis des coffres individuels pour les armes de service, rédigé et mis en place un registre de soins, formé nos ouvriers à la manutention des charges lourdes



sans oublier la mise en œuvre du tri sélectif (PMC) avec l'acquisition de nouvelles poubelles et la modification de la convention ICDI. Dans le cadre de l'utilisation de produits dangereux par notre personnel, nous avons établi un inventaire de ce que nous possédons et avons récemment rédigé des fiches de sécurité pour chacun d'entre eux. De gros investissements ont été consentis en 2017 dans le cadre de la sécurisation de nos infrastructures. Nous avons placé les derniers détecteurs incendies, démoli la conciergerie de l'Hôtel de Police de Fontaine l'Evêque envahie par la mérule, rénové la toiture de ce même Hôtel de Police ainsi que sa porte d'entrée, passé un marché pluriannuel de vérification des portes coupe-feu et procédé à l'acquisition et au remplacement de plus de 30 chaises de bureau.



l'ensemble des fonctions et formations nécessaires en matière de sécurité sur les lieux de travail, rangé les locaux d'archivage et de fournitures (acquisition d'étagères et inventaires), acquis des coffres individuels pour les armes de service, rédigé et mis en place un registre de soins, formé nos ouvriers à la manutention des charges lourdes

sans oublier la mise en œuvre du tri sélectif (PMC) avec l'acquisition de nouvelles poubelles et la modification de la convention ICDI. Dans le cadre de l'utilisation de produits dangereux par notre personnel, nous avons établi un inventaire de ce que nous possédons et avons récemment rédigé des fiches de sécurité pour chacun d'entre eux.

De gros investissements ont été consentis en 2017 dans le cadre de la sécurisation de nos infrastructures. Nous avons placé les derniers détecteurs incendies, démoli la conciergerie de l'Hôtel de Police de Fontaine l'Evêque envahie par la mérule, rénové la toiture de ce même Hôtel de Police ainsi que sa porte d'entrée, passé un marché pluriannuel de vérification des portes coupe-feu et procédé à l'acquisition et au remplacement de plus de 30 chaises de bureau.



Enfin, les exercices annuels d'évacuation se sont déroulés en mars 2017.

Total estimé des dépenses dans le cadre du Plan d'Actions 'Bien-Être' 2017

⇒ **316.207,80 €**

L'analyse de la charge psychosociale ... une action prioritaire

Depuis plusieurs années, les organisations syndicales réclamaient, à juste titre, une étude sur la charge psychosociale au sein de notre zone de police. Nous avons rejoint ce souhait en 2017. Nous avons quelque peu attendu suite à l'arrivée de notre Chef de Zone en 2014, du nouveau responsable du service intervention en 2015 et des directeurs des Opérations et des Ressources en 2016. L'arrivée de ces 4 figures clés engendraient trop de réformes que pour effectuer une analyse fiable.

La décision de procéder à l'analyse a été prise par le Collège de Police qui a attribué le marché à ARISTA le 27/12/16. Elle s'est déroulée en plusieurs phases :

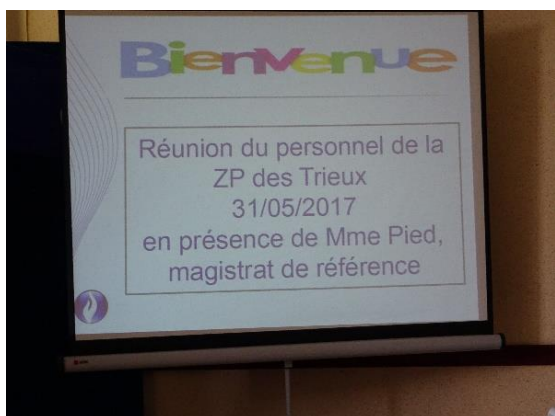
- Avril 2017 - Définition de la méthodologie de travail, des profils de fonction et validation de la lettre d'information au personnel en collaboration avec les délégations syndicales
- Mai 2017 : remplissage des questionnaires par l'ensemble des membres du personnel. Les absents ont été sondés par envoi du questionnaire à leur domicile. Notons que toutes les réponses ont directement été prises en charge par ARISTA sans que la zone n'en prenne connaissance.
- Fin juin 2017 : présentation des premiers résultats par ARISTA à la direction de la zone de police
- Été 2017 : rédaction des recommandations par la zone en fonction des premiers résultats
- Septembre 2017 : Présentation des résultats et des recommandations en CCB
- Octobre 2017 : présentation au personnel lors du teambuilding

Faisant suite à l'analyse effectuée, la Zone de Police a pris 9 recommandations qui ont été déclinées en activités et sous activités dans le cadre d'un plan d'action qui lui a été dédié.

Déclinaison des 9 recommandations en activités, à savoir :

1. Améliorer la planification du service au sein du service intervention de la zone de police
2. Améliorer les processus de travail au sein de la direction des Ressources
3. Améliorer le système de formation du personnel
4. Améliorer l'encadrement et la gestion des relations conflictuelles au travail
5. Améliorer les conditions de travail administratives pour le personnel administratif ou en service bureau – éviter qu'il soit trop régulièrement dérangé durant ses tâches
6. Améliorer les conditions matérielles de travail des membres du personnel
7. Améliorer la qualité de l'évaluation du personnel
8. Améliorer la communication interne au sein de la zone de police
9. Améliorer le management préventif de la zone de police

Nous ne manquerons pas de vous tenir informés de la réalisation de ces activités dans le cadre du rapport d'activités 2018. Par ailleurs, la réunion du personnel est un autre exemple d'activité qui se veut, par les échanges qui peuvent y avoir lieu de manière plus informelle, participer au décloisonnement des services et in fine au bien-être du personnel ... il en est de même du teambuilding annuel !



En Route vers ... 2018

